

Introduction générale	3
I. Contexte historique, utilité et limites de la comptabilité nationale	6
II. Comptes environnementaux ou Comptes satellites	9
III. Prise en compte de la dimension environnementale	11
Economie et Environnement	11
Différentes catégories de comptabilité nationale environnementale	12
Désagrégation et réorganisation des comptes nationaux	13
Les comptes de flux physiques	14
Les comptes d'actifs ou comptes de patrimoine	14
Les atouts d'une approche comptable	16
IV. La comptabilité environnementale au sein de l'Union européenne	19
Etat d'avancements des travaux dans l'Union européenne	20
Les comptes environnementaux belges issus du contexte européen	21
L'enquête structurelle sur les entreprises	24
V. La Belgique et l'environnement : contexte juridique	28
La Belgique : un mauvais élève en matière d'environnement !	29
Le droit belge et l'environnement : hiérarchie des normes et compétences	31
Compétences	31
Le cas des déchets	34
Les normes de produits	34
Situation complexe pour les entreprises belges	35
La réglementation : un manque de flexibilité	37
VI. Les dépenses de protection de l'environnement	41
Méthodologie suivie	42
Dépenses de protection de l'environnement de l'industrie dans l'Union européenne	44
Les taxes liées à l'environnement au sein de l'UE	52
Taxes environnementales de l'industrie belge	55
VII. Les comptes environnementaux : résultats pour la Belgique	59
Les dépenses de protection de l'environnement en Belgique	60
Dépenses de protection de l'environnement par acteur	61
Poids relatif des dépenses nationales de protection de l'environnement	62
Part des secteurs institutionnels dans le financement des dépenses de protection de l'environnement	64
Distribution de la production d'activités de protection de l'environnement entre les entreprises et les pouvoirs publics	66
Dépenses courantes et investissement par branches	68
Domaines environnementaux des activités de protection de l'environnement	71
La pollution en Belgique au travers des NAMEA	76
La pollution de l'air et de l'eau en Belgique	77
Evolution de la pollution totale et allocation aux ménages et entreprises	78
L'éco-efficience	81
Evolution de l'éco-efficience des ménages (en %)	81
Evolution de l'éco-efficience de l'ensemble des branches (en %)	83
Ecoprofiles	84
A. Agriculture, chasse et services annexes	85

B. Chimie	90
C. Métallurgie	95
D. Electricité, gaz, vapeur et eau chaude	100
Analyse input-output	105
Conclusion générale	110
Listing des tableaux et graphiques	113
Bibliographie	115
Sources Internet	117
Rapport de stage	118
I. Introduction	118
II. La Fédération des Entreprises de Belgique (F.E.B.) : Structure et rôle	119
III. Ma place au sein de l'entreprise	125
IV. Ma Mission	126
V. Mon rôle dans la mission de la F.E.B.	128
VI. Enseignements et difficultés	128
Annexes	131

Introduction générale

Le monde tourne mal ! La planète est polluée et étouffée sous les déchets que nous rejetons partout, la surpopulation ainsi que la surconsommation menacent... nul endroit n'est épargné. Cela est malheureusement un fait acquis de nos jours. Mais alors, quelle est la réponse que proposent nos sociétés dites civilisées à cet état de fait? Quel est par exemple le montant réel des efforts consentis par les entreprises ou encore les pouvoirs publics afin de protéger notre environnement ? Ces efforts ont-ils des retombées bénéfiques sur l'état de l'environnement ?

C'est à ces questions que nous voulons, dans ce travail de fin d'études, donner un début de réponse. Réponse qui, comme nous nous en sommes rendus compte lors de nos recherches, pouvait en partie être trouvée au sein de la nouvelle comptabilité nationale environnementale.

La problématique de la comptabilité environnementale sera donc abordée au sein de ce travail de fin d'études et plus précisément celle des dépenses de protection de l'environnement. Cette nouvelle forme de comptabilité, comparée à celle plus traditionnelle, tente de prendre en compte un ensemble de données environnementales qui étaient jusqu'ici absentes du modèle classique de l'économie. La comptabilité nationale classique, âgée de plus d'un demi-siècle, ne prend en compte que les opérations qui ont une valeur marchande, des biens échangeables sur un marché. Or, les biens environnementaux qui sont des biens publics, ne rentrent bien évidemment pas dans cette catégorie et sont donc absents des modèles actuels. Des indicateurs comme le PIB ou le PNB ne suffisent désormais plus pour affirmer qu'une économie est efficace, que son développement est durable...

Cette comptabilité «verte» représente un défi pour l'avenir et s'inscrit dans une dynamique internationale. En effet, elle répond aux désirs de nombreux acteurs de posséder des données plus en accord avec la réalité et guidera ainsi plus pertinemment les choix politiques.

Dans un souci d'une vision la plus large possible, nous commencerons ce travail en abordant le contexte historique de la comptabilité nationale ainsi que son utilité. Néanmoins nous relèverons un certain nombre de limites à cette comptabilité nationale.

Une réponse à ces limites est l'élaboration de comptes dits «satellites». Ces comptes sont accolés aux comptes classiques et nous renseignent sur diverses variables environnementales. Nous compléterons cette analyse en mentionnant l'interaction existant entre les dimensions environnementales et économiques.

L'intégration de données environnementales dans un modèle comptable ne se faisant pas si simplement, des chercheurs ont mis au point un certain nombre de techniques afin de rendre la chose possible. Nous les énumérerons et nous verrons leurs avantages respectifs.

Une fois cela réalisé, nous verrons brièvement où se situe tout d'abord l'Europe ensuite la Belgique par rapport à l'état d'avancement de ces comptes environnementaux. Nous apprendrons ainsi que la Belgique n'est pas un des pays pionniers dans la tenue de ce genre de comptes «verts». Néanmoins, elle compte parmi les précurseurs dans une catégorie de comptes environnementaux qu'est le compte de Dépense de protection de l'environnement. Ce dernier prend en compte toutes les dépenses consenties aussi bien par les entreprises que par les autorités ou encore les ménages et ce afin de protéger l'environnement. Ce sont principalement les Investissements et les Dépenses courantes qui y sont comptabilisés.

Il est très intéressant de pouvoir les désagréger et les isoler car, dans la comptabilité traditionnelle, ces dépenses contribuent à augmenter le PNB alors qu'elles renseignent plutôt sur l'effort consenti afin de garder un certain niveau de vie... Elles ne contribuent en tous cas pas à la croissance du produit comme elles sont supposées le faire dans une comptabilité nationale traditionnelle.

Mais avant de se lancer dans l'analyse des résultats de ces comptes, il est intéressant de se pencher quelque peu sur le contexte juridique assez particulier que connaît la Belgique en matière d'environnement. Cela, afin de plus facilement interpréter les chiffres concernant les Dépenses de protection de l'environnement. En effet, lors de l'analyse, on effectuera fréquemment une distinction entre les différents acteurs et parfois même au sein des pouvoirs publics, on distinguera les régions, des provinces ou du fédéral,... Nous verrons de plus que la situation est complexe, ce qui ne facilite pas toujours les démarches des entreprises.

Après ce petit détour, nous nous recentrerons sur les dépenses de protection de l'environnement. Nous commencerons par regarder la situation au niveau européen et ce, afin de replacer la Belgique par rapport à ses voisins dans un contexte plus global. Nous ferons également le point sur les taxes environnementales payées en Europe et en Belgique avant de nous lancer réellement dans l'analyse des résultats du compte de Dépenses de protection de l'environnement pour la Belgique. Enfin, nous verrons également l'état des choses en termes de pollution en Belgique et cela grâce aux comptes environnementaux NAMEA : ces derniers, exprimés en unités physiques de pollution (pour l'air et pour l'eau), sont également tenus en Belgique depuis peu. Cela permettra de voir dans quelle mesure les dépenses consenties pour la protection de l'environnement ont porté leurs fruits sur l'environnement.

I. Contexte historique, utilité et limites de la comptabilité nationale

Tout d'abord retraçons brièvement l'histoire de la comptabilité nationale. Beaucoup de pays industrialisés se sont rendu compte que la comptabilité nationale représentait un outil, un instrument indispensable à la politique économique. Dès lors, de nombreuses initiatives se sont multipliées dans ces pays¹. En Belgique, les premiers comptes nationaux sont créés en 1953. La comptabilité nationale est donc avant tout un outil des pouvoirs publics. De nos jours, la croissance économique représente certes un objectif mais la croissance soutenue n'est plus considérée comme une condition suffisante afin d'assurer un développement durable défini comme étant «une forme de développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs»². Cela a comme conséquence que le Produit national reste un indicateur de croissance économique mais que, dans le contexte actuel, il ne suffit plus³. Il est nécessaire de mettre sur pied d'autres indicateurs de bien-être qui seront nécessaires pour guider les politiques dans un objectif de développement durable. Ces nouveaux outils de comptabilité seront utiles pour éclairer les décideurs. On peut retrouver une trace de cette volonté de posséder de nouveaux indicateurs dans l'Agenda 21 qui représente une initiative prise lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le Développement qui s'est déroulée à Rio en 2002. On retrouve dans ce document plusieurs chapitres qui encouragent les gouvernements à développer des instruments réglementaires et économiques applicables aux entreprises en vue d'internaliser les coûts environnementaux.

¹ Van Vught, Accounting for goods and for bads ; Measuring environmental pressure in a national accounts frame work, p. 12, Statistics Netherlands, Voorburg, 2004.

² Pour la définition de base du développement durable, on se réfère généralement au Rapport Brundtland (1987), rédigé pour les Nations Unies par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

³ United Nations, Division for sustainable development, Agenda 21, Chapitre 40.4, 1992, New York.

Plus précisément, le chapitre 8 propose aux gouvernements de développer des systèmes de comptabilité environnementale et économique intégrée en vue de compléter les pratiques traditionnelles de comptabilité macro-économiques dans une optique de développement durable.

Revenons maintenant au concept de comptabilité nationale. Elle consiste en une représentation globale, détaillée et chiffrée de l'économie nationale dans un cadre comptable. Elle fournit donc une mesure quantitative, exprimée en valeur monétaire, de la totalité de l'activité économique d'une nation au cours d'une période donnée. Cette période est généralement l'année civile⁴. Mais cette comptabilité, on s'en doute, possède intrinsèquement des limites d'interprétation. Cela s'explique car elle correspond à une représentation simplifiée et numérique des opérations économiques d'un pays et ce, sur une année.

La volonté de cette comptabilité est d'être assez simplifiée, compréhensible et explicite d'où l'adoption de conventions. Qui dit conventions dit également limites d'interprétation...

Prenons quelques exemples qui illustrent ces limites⁵ : premièrement, la comptabilité nationale ne mesure pas toutes les opérations réelles d'une économie mais uniquement celles qui se prêtent effectivement à un moment donné à un échange économique. Par exemple, un travail domestique non rémunéré ne sera pas pris en compte dans les calculs et donc non comptabilisé. Il en résulte une certaine sous-estimation du Produit Intérieur Brut par exemple.

Deuxièmement, la comptabilité nationale représente, comme mentionné plus haut, une mesure quantitative exprimée en valeurs monétaires. Cette condition fait que celle-ci ne se prête pas bien à une interprétation qualitative des choses. Prenons l'exemple du caractère sain ou malsain du produit consommé qui n'est aucunement renseigné dans cette comptabilité. On pourrait encore citer le respect de l'environnement bien sûr qui n'est pas non plus décrit sous cette forme de comptabilité.

⁴ Jacquemin A., Tulkens H., Fondements d'économie politique, la Renaissance du Livre, 1970, Bruxelles.

D'autres omissions comme le respect des droits de l'homme, l'épuisement des ressources naturelles,... sont également à mentionner⁶. La comptabilité nationale ignore donc totalement les nuisances que les activités humaines de production et de consommation font subir à notre environnement ou la dégradation des conditions de vie, des conditions de travail, etc.

Troisièmement, la comptabilité nationale, qui représente donc l'économie nationale, ne nous informe aucunement sur la répartition des revenus entre les classes de ménages, ni par exemple, qui supporte les dépenses de protection de l'environnement et à quoi elles sont affectées. Par rapport aux dépenses environnementales, on peut remarquer que celles-ci sont, dans la comptabilité traditionnelle, comptabilisées de telle sorte qu'elles participent à la croissance du PIB ! Selon Walter Hecq⁷, ces dépenses «devraient être considérées comme étant une dépense intermédiaire des entreprises, un coût de maintenance ou de dépréciation,...afin de maintenir le niveau de la qualité de la vie (...).

Pour les entreprises, ces dépenses ne contribuent pas au PNB mais représentent une perte de revenu qui, autrement, aurait été affectée à la consommation intermédiaire ou à l'investissement. Elles doivent donc être soustraites du PNB... ».

Bien que de plus en plus de personnes aient conscience de ces limites, on continue systématiquement à utiliser cette comptabilité nationale pour interpréter le bien être d'une population, par exemple grâce au PIB qui est souvent interprété comme le principal, voire le seul indicateur.

⁵ Cette partie relative aux limites est inspirée des travaux de van den Berghe S. et de de Villers J. qui eux même sont inspirés de ceux de Cassiers Isabelle, Croissance et structures économique de la Belgique, notes sur la comptabilité nationale, UCL-OPES 2120, 1997-1998.

⁶ Van Vught, Accounting for goods and for bads ; Measuring environmental pressure in a national accounts frame work, p. 12, Statistics Netherlands, Voorburg, 2004.

⁷ Hecq W., Aspects économiques de l'environnement Fascicule 1 : Introduction à la macro-économie 8ème édition, U.L.B. Presse Universitaire de Bruxelles, 2002, p.33-36.

II. Comptes environnementaux ou Comptes satellites

De ce que nous venons d'expliquer, on comprendra que cette comptabilité traditionnelle, bien qu'étant un outil indispensable à la politique économique, possède des limites quelques peu gênantes dans un contexte où le développement durable est omniprésent. Afin de repousser les limites de la comptabilité nationale, il est maintenant possible d'y intégrer des informations complémentaires de type social ou environnemental et d'ainsi créer de nouveaux indicateurs.

Deux grandes possibilités sont développées⁸ :

- soit on modifie le corps central des comptes nationaux traditionnels ;
- soit on construit des comptes dits « satellites ».

Si on suit la première manière de faire, il serait possible par exemple de construire un PIB vert, un seul indicateur qui regrouperait de nombreuses informations reprenant des domaines divers. Mais pour cela, il faudrait être capable d'estimer la valeur des biens qui ne sont pas commercialisés ou pas commercialisables. La question est de savoir si cela est objectivement possible d'évaluer ces biens qui ne s'échangent pas couramment sur le marché des biens et services... De plus, l'agrégation entraînerait une perte d'information.

La deuxième approche quant à elle consiste à accoler aux comptes nationaux classiques, des comptes satellites. Cela permet d'élargir sensiblement le champs de vision, la portée du cadre comptable à des informations non monétaires comme par exemple la quantité de déchets d'un pays, son volume d'émission de certains gaz,... On offre dès lors des possibilités d'effectuer des analyses comme par exemple faire des relations entre des fonctions collectives bien définies comme la santé, l'environnement, le tourisme, la recherche et le développement, etc... et les activités économiques. Cette façon de procéder est d'autant plus intéressante qu'il ne faut pas toucher à la partie centrale des comptes nationaux. Cela représente un avantage non négligeable en terme de faisabilité.

⁸ Van den Berghe S., de Villers J., Comptes nationaux environnementaux outil d'une politique de développement durable, Le Bureau fédéral du Plan, septembre 2001.

De plus cela offrirait également un plus grand degré de flexibilité et de liberté en termes de concept et de méthodologie que la comptabilité nationale traditionnelle. On voit donc bien que ces comptes satellites proposent une caractéristique particulière à savoir qu'ils conservent l'ensemble des concepts et nomenclatures de base du cadre central de la comptabilité nationale tout en offrant la possibilité de construire une multitude d'autres comptes «annexes».

On trouve pour l'instant de nombreux travaux au niveau européen. Ils se concentrent principalement sur les comptes satellites sociaux et environnementaux avec un cadre logique permettant la comparaison.

III. Prise en compte de la dimension environnementale

L'intégration de la dimension environnementale grâce aux comptes satellites offre donc la possibilité de mettre en évidence les interactions entre économie et environnement ce qui, jusqu'à présent, n'était que faiblement pris en compte. Nous allons maintenant vite établir le lien existant et indéniable entre économie et environnement puis, nous présenterons rapidement différents comptes satellites environnementaux. Enfin, nous parlerons plus en détail de l'intérêt d'une approche comptable environnementale afin de montrer les interactions entre environnement et économie.

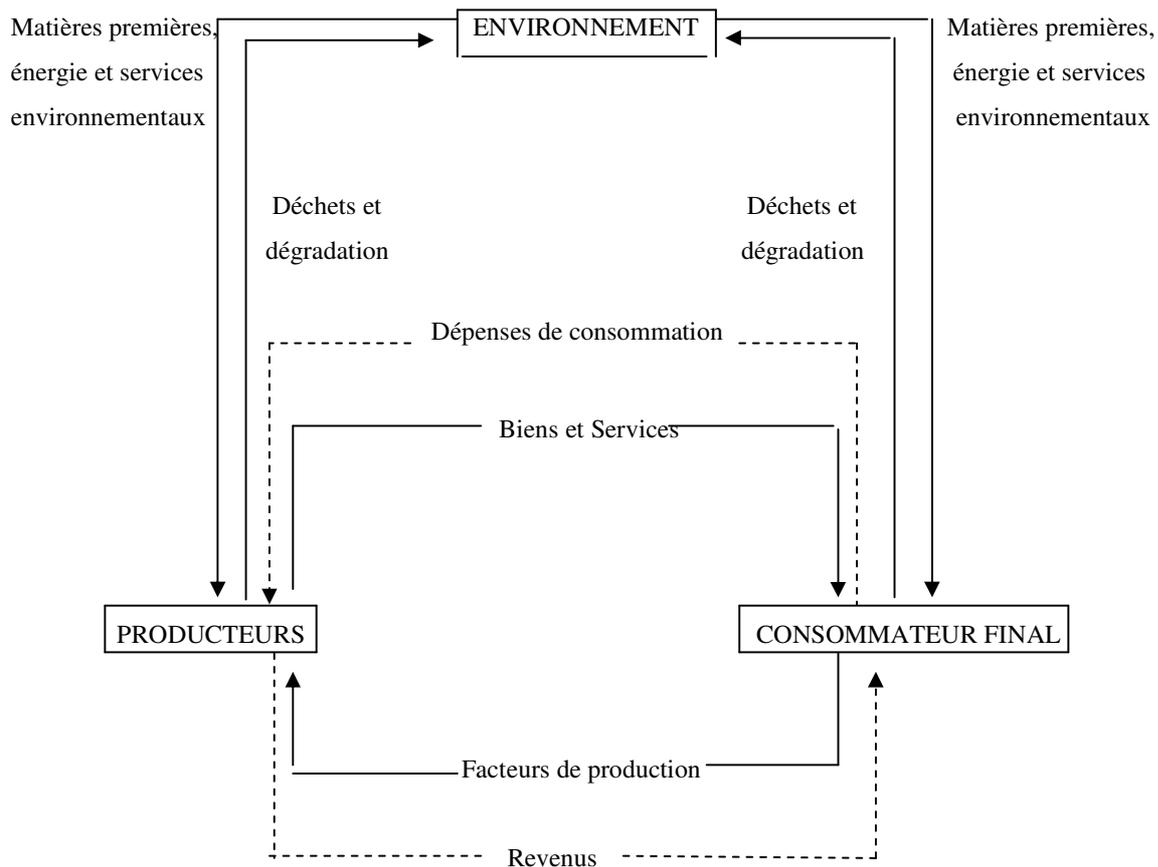
Economie et Environnement⁹

Au cours des 20 dernières années, les effets de l'activité humaine sur l'environnement sont devenus des questions politiques incontournables. Il s'est opéré une sorte de prise de conscience qu'une croissance soutenue de l'économie et du bien être est fortement dépendant des services offerts par notre environnement. Les matières premières et l'énergie sont par exemple des ressources que l'on puise et que l'on puisera encore et ce pour le bon fonctionnement de l'économie. Cette dernière exploite également la terre et déverse ses déchets dans l'air, l'eau ou le sol. L'économie ne peut donc pas faire comme si l'environnement qui l'entourait n'existait pas...

Pourtant, pour la comptabilité environnementale, comme nous venons de le décrire, l'activité économique est considérée comme un circuit fermé et autonome ne reprenant que les activités qui comportent une contrepartie monétaire. Cependant, les interactions entre économie et environnement qui n'ont pas cette contrepartie ne sont pas représentées dans la boucle circulaire et fermée de l'économie sur laquelle s'appuie la comptabilité nationale.

⁹ Partie inspirée par les travaux de Van Vught, Accounting for goods and for bads : Measuring environmental pressure in a national accounts frame work, Statistics Netherlands, Voorburg, 2004 ainsi que ceux de Van den Berghe S., de Villers J., Comptes nationaux environnementaux outil d'une politique de développement durable, Le Bureau fédéral du Plan, septembre 2001.

Répetons encore une fois que la comptabilité nationale environnementale a pour objectif d'adopter une vision plus globale de l'économie en prenant compte de ces interactions avec l'environnement.



Source : Van den Berghe S., de Villers J., Comptes nationaux environnementaux outil d'une politique de développement durable, Le Bureau fédéral du Plan, septembre 2001.

Différentes catégories de comptabilité nationale environnementale

La comptabilité environnementale représente aujourd'hui un domaine très vaste. On retrouve différents modules de comptes satellites environnementaux qui sont à leur tour sous-divisés en une série de sous-comptes. Il faut quand même remarquer que la mise en forme, pour un pays, de l'ensemble des comptes satellites environnementaux serait un projet sans véritable fondement.

Chaque pays fait en général des choix quant aux comptes satellites qu'il décide de construire et ce, en fonction de ses priorités, de la disponibilité des données et de leur faisabilité ou encore de leur intérêt méthodologique.

L'effort qu'ont fait les Nations Unies à ce sujet est remarquable. Les Nations Unies publient depuis 1993, et cela en réponse aux objectifs de l'Agenda 21, un Handbook¹⁰ de plus de six cents pages qui présente une vision la plus large possible de la comptabilité environnementale. Ce document réalisé conjointement avec la Commission européenne, le Fond Monétaire International, L'Organisation pour le Développement et la Coopération économique et la Banque Mondiale, représente la référence dans le domaine de comptabilité nationale environnementale. De plus, ce « manuel » est régulièrement remis à jour.

Ces différents types de comptes n'ont pas d'ordre logique. Voici maintenant les grandes catégories de comptes satellites environnementaux existant de nos jours.

Désagrégation et réorganisation des comptes nationaux

Les comptes nationaux traditionnels sont, dans ce premier type de compte, désagrégés puis réorganisés de manière à identifier les transactions liées à l'environnement telles que les dépenses de protection de l'environnement, les taxes environnementales, les activités des éco-industries,... Pour ce faire, on redéfinit de façon à être plus détaillées et mieux appropriées les classifications qui restent néanmoins compatibles avec celles de la comptabilité nationale. La logique du Système Européen de Rassemblement de l'Information Economique sur l'Environnement (ou SERIEE ; voir plus loin) s'inspire de ce type de compte satellite.

¹⁰ United Nations, European commission, IMF, Organisation for Economic Co-operation and Development, World Bank, Handbook of National Accounting : Integrated Environmental and Economic Accounting 2003.

Les comptes de flux physiques

Ces comptes-ci se basent sur des données relatives à l'environnement qui y sont exprimées en unités physiques. Ils sont donc axés exclusivement sur l'expression des flux physiques liés aux activités économiques. La logique est différente des comptes précédemment cités : il ne s'agit plus ici de désagréger et de réorganiser les comptes nationaux mais bien d'ajouter des nouvelles données. Ils offrent ainsi la possibilité d'avoir une vue d'ensemble sur, par exemple, la quantité de matériaux et d'énergie puisée dans l'environnement ou bien encore comment ils sont utilisés dans l'économie et ensuite transformés en déchets par les activités économiques des entreprises et des ménages. On peut citer les comptes NAMEA (National Accounting Matrix including Environmental Accounts) comme étant les plus avancés à l'heure actuelle. Ce système élaboré par les Hollandais a comme partie centrale la matrice IN-OUT du pays¹¹. On peut dès lors y connecter les émissions de polluants qui proviennent des différents secteurs de l'économie. Ces dernières pouvant alors elles-mêmes être rapprochées des indicateurs de contribution aux problèmes environnementaux classiques comme par exemple le changement climatique, l'acidification de l'eau, son eutrophisation,...¹²

Les comptes d'actifs ou comptes de patrimoine

Ce dernier grand type de comptes sont des comptes qui couvrent tous les actifs environnementaux économiques, le gaz par exemple, ou non-économiques (les forêts non cultivées, par exemple). A la différence des précédents, il ne s'agit plus de comptes de flux mais bien de comptes de stock même s'ils sont également exprimés en unités physiques. Ils permettent de définir un niveau de stock au début de l'exercice comptable, les variations observées durant cette même période ainsi que le niveau du stock observé en fin d'exercice. Les quatre principaux comptes d'actifs effectués de nos jours sont les comptes des forêts, les comptes relatifs aux gisements, la comptabilité des terrains ainsi que les comptes de l'eau.

¹¹ Hecq W., Aspects économiques de l'environnement Fascicule 1 : Introduction à la macro-économie 8ème édition, U.L.B. Presse Universitaire de Bruxelles, 2002.

¹² Voir le site du «Central Bureau of Statistics of the Netherlands » : www.cbs.nl

Il existe des liens entre ces différents types de comptes. C'est cela qui rend intéressant la tenue de plusieurs de ces comptes au niveau d'un pays. Par exemple, les comptes de flux physiques doivent pouvoir être reliés aux comptes de dépenses de protection de l'environnement, ce qui permet d'identifier le lien entre ces dépenses et la variation de la pollution exprimée en unité physique¹³. Ces liens seront effectués plus loin dans ce travail et ce, pour la Belgique.

On peut également mettre en relation la réduction des émissions de CO2 avec les dépenses effectuées ayant pour but de diminuer ces émissions. Le cadre NAMEA permet en principe de présenter ces différents types de comptes de manière à avoir une certaine cohérence et d'en faciliter les analyses.

Une remarque importante s'impose lorsqu'on traite des comptes de flux et de stocks présentés ci-dessus. Il s'agit donc bien de comptes physiques, mais pour différentes raisons, il serait intéressant de pouvoir passer des unités physiques vers des unités monétaires. Cela permet de construire, par exemple, des indicateurs intégrés comme le « PIB vert ». Cette monétarisation de la dégradation de l'environnement est cependant un domaine des plus complexes et des plus incertains...

En effet, il est évident que les ressources naturelles et leur dégradation n'ont pas de prix de marché or les comptes économiques sont créés sur base des prix du marché.

La valeur de ces ressources et de leur dégradation est alors évaluée suivant différentes méthodes possibles sur base du bien-être par exemple, de l'utilité, de la valeur intrinsèque¹⁴,...

ou encore, pour la méthodologie utilisée, se rendre sur le site Milieu Compendium : www.rivm.nl/milieuennatuurcompendium/nl

¹³ United Nations, European commission, IMF, Organisation for Economic Co-operation and Development, World Bank, Handbook of National Accounting : Integrated Environmental and Economic Accounting 2003, p.209.

¹⁴ Pour de plus amples informations sur les différentes techniques existantes afin d'évaluer les biens environnementaux, voir le fascicule 4 du syllabus de Walter Hecq.

Les atouts d'une approche comptable

Regardons maintenant les avantages d'une telle approche comptable lorsque celle-ci se marie avec l'environnement.

- Il est admis que les comptes nationaux offrent un cadre d'analyse très structuré et largement accepté. Les comptes nationaux environnementaux ont l'avantage de fournir la possibilité d'une analyse des problèmes environnementaux et économiques au sein d'une même structure et cela en intégrant des informations environnementale et économique d'une manière systématique. C'est cette structure identique qui est intéressante... Ces comptes sont utiles pour l'analyse des effets des politiques environnementales sur l'économie ou de toute autre politique sur l'un ou l'autre de ces deux domaines.
- Les données environnementales sont mises en valeur grâce à cette comptabilité environnementale. Elle favorise et encourage l'adoption de classification standard pour tous les domaines de la statistique environnementale. En Belgique, cela est d'autant plus important car les compétences environnementales sont avant tout des compétences régionales (voir plus loin les compétences en matière d'environnement en Belgique). Cela permet d'harmoniser des classifications qui sont déjà différentes selon les domaines et qui le sont également d'une région à l'autre. De plus, construire des comptes environnementaux ne demande pas d'enquête ou de collecte importante de données. La tâche principale étant plutôt de récolter et de rassembler toutes les statistiques déjà disponibles.
- Des indicateurs et des modèles sont également établis sur base de ces comptes nationaux environnementaux ce qui permet de construire divers types d'analyse. La publication régulière de ces analyses ou autres indicateurs encourage le développement de séries de données chronologiques, cohérentes et compréhensibles.

De plus, des comparaisons internationales sont rendues possibles et permettent d'identifier implicitement les acteurs économiques responsables des impacts observés et prévisibles sur l'environnement.

- Un autre avantage de la comptabilité environnementale est qu'elle permet de répondre, en tout cas partiellement, aux nombreuses critiques formulées vis à vis des comptabilités nationales traditionnelles comme, par exemple, le fait que cette comptabilité traditionnelle se cantonne à la mesure de la richesse d'un pays sans tenir compte de ses actifs naturels.

Comme nous venons de le voir, le social, l'économie et l'environnement sont indissociables. L'économie puise sa richesse en grande partie dans l'environnement. Pourtant, l'environnement a toujours été absent du modèle classique de la comptabilité économique. C'est pour cette raison que les comptes environnementaux sont mis sur pied. Il existe de nos jours différents modules possibles. En manipulant ces derniers, il est de plus possible de créer des ponts entre eux... Cette approche comptable qui intègre l'environnement permet de dépasser, en partie, les limites à la comptabilité traditionnelle et offre de nombreux avantages. On peut citer, par exemple, le fait qu'elle soit bien structurée, qu'elle offre l'opportunité de créer des standards en termes de statistique environnementale ou encore qu'elle débouche sur des indicateurs ou autres modèles qui permettent ultérieurement divers types d'analyse.

IV. La comptabilité environnementale au sein de l'Union européenne

L'Union européenne est désireuse d'accroître ses capacités de moyens statistiques européens et de fournir régulièrement des données statistiques qui ont un intérêt écologique et qui sont comparables et fiables avec des statistiques disponibles traditionnelles et officielles et ce, pour différents domaines, comme le social ou l'économique. L'Europe se rend compte qu'il existe une demande bien réelle pour ces informations. Nombreux sont ceux qui désirent disposer de données concernant les relations entre les dimensions sociales, environnementales et économiques et ce, entre autres, via la diffusion d'indicateurs et de système de comptabilité environnementale. Une des priorités de l'Europe (décrite dans «Vers un développement soutenable») en matière environnementale, est donc la création de ces comptes satellites environnementaux c'est à dire, comme nous venons de le décrire jusqu'à présent, des comptes qui rassemblent des informations environnementales qui sont accolés et reliés aux comptes nationaux. Eurostat, qui est le service statistique de la Communauté européenne, propose depuis quelques années de créer un cadre commun pour la collecte et la présentation des informations économiques sur l'environnement¹⁵. Cela se fera au travers du cadre méthodologique SERIEE. Malheureusement, aujourd'hui, les résultats sont encore peu comparables, peu harmonisés et quelque fois fragmentaires... Néanmoins, ce SERIEE¹⁶ va évoluer sur base des expériences des différents états membres. En Belgique, plusieurs études sur la faisabilité d'implantation d'un tel système ont vu le jour¹⁷.

Quoi qu'il en soit, la mise en place d'un tel compte de dépense de protection de l'environnement exige une collecte et un traitement de nombreuses données qui se situent à l'interface de l'économie et de l'environnement. Cela engendre l'obligation de mettre en place une collaboration étroite entre les institutions.

¹⁵ Eurostat, The European Strategy for Environmental Accounting – Main report of the ESEA Task Force, Eurostat 2003, Luxembourg.

¹⁶ Voir à ce sujet les premiers travaux d'Eurostat: Eurostat, Système Européen pour le Rassemblement de l'Information Economique sur l'Environnement, Version 1994, Série 8 E, Office des statistiques des communautés européennes, Luxembourg.

¹⁷ Pour de plus amples informations à ce sujet voir les ouvrages de Van den Berghe S. et de Villers J.

Cela est semblé t-il plus complexe pour la Belgique vu la régionalisation en matière d'environnement. Le SERIEE est, de plus, extrêmement complexe et sa compréhension est ardue si l'on ne possède pas certaines connaissances en matière de comptabilité publique.

C'est pour cette raison qu'Eurostat travaille actuellement pour une clarification et de simplification de ce cadre SERIEE¹⁸.

En ce qui concerne notre pays, il existe un intérêt manifeste pour connaître ces données mais le problème est le manque de moyen alloué, en particulier en ce qui concerne l'élaboration d'un système de comptabilité des dépenses environnementales au niveau national.

Regardons maintenant tout d'abord où se situe l'Europe par rapport à ces travaux. Nous nous pencherons ensuite de plus près afin de voir quel pays tient quel type de comptes et où se place la Belgique par rapport à ces derniers. Nous comprendrons que la Belgique n'est pas un pays particulièrement actif dans le domaine excepté peut-être pour un style bien précis de comptes environnementaux à savoir, les comptes de Dépenses de protection pour l'environnement. Nous terminerons cette partie en expliquant le rôle que joue l'Enquête structurelle sur les Entreprises (ESE) dans la tenue de ces comptes.

Etat d'avancements des travaux dans l'Union européenne

Il faut avant tout se rendre compte que l'état d'avancement de ces comptes est variable tant au niveau des types de comptes qu'au niveau des pays. Ces derniers ayant des priorités différentes. De plus, il faut également tenir compte des conditions nationales spécifiques. La mise en œuvre d'un cadre commun qui veille à assurer une certaine convergence des concepts et des méthodes développées est néanmoins l'objectif principal de ces pays. Ces méthodes et concepts doivent être préférablement compatibles avec les comptes nationaux.

A ce jour, il n'existe pas encore d'obligation européenne quant à la construction de ces comptes nationaux environnementaux.

¹⁸ Van den Berghe S., de Villers J., Comptes nationaux environnementaux outil d'une politique de développement durable, Le Bureau fédéral du Plan, septembre 2001.

L'Europe a jugé qu'il serait plus efficace de demander aux pays membres d'adopter une approche plus volontariste. Une directive pourrait cependant être instaurée à court ou moyen terme.

Les comptes environnementaux belges issus du contexte européen¹⁹

Les travaux d'Eurostat et des Nations Unies fixent au niveau international la méthodologie pour l'élaboration des comptes environnementaux. Ces deux organismes s'efforcent de développer un système complet de comptes environnementaux. Les comptes de patrimoines et de flux sont englobés par ce système et il tente ainsi de tenir compte de l'ensemble des ressources naturelles. Beaucoup de pays européens ont réalisé des avancées sous les auspices d'Eurostat.

Regardons maintenant les comptes satellites développés en Europe et leur état d'avancement en Belgique.

En ce qui concerne le NAMEA Air qui est le compte environnemental de la pollution de l'air, la Belgique occupe, en terme d'avancement et de données disponibles, une position intermédiaire par rapport à ses voisins européens.

Par rapport au NAMEA Eau, le compte environnemental de la consommation et de la pollution aquatique, il s'avère que les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et dans une moindre mesure l'Allemagne sont des précurseurs. Ces pays cités forment un groupe de travail qui élabore les tableaux standards. La majorité des autres pays de l'Union européenne sont, en 2001 en tous cas, plus avancés que la Belgique. Notre pays n'a en effet réalisé qu'une étude de faisabilité concernant ce NAMEA Eau. Néanmoins, grâce aux projet 2001 et 2002 d'Eurostat, la Belgique a partiellement rattrapé son retard.

¹⁹ Cette partie s'inspire des travaux réalisés par G. Vandile, B. Van Zeebroeck, Les comptes environnementaux en Belgique, Le Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, juin 2003.

En ce qui concerne les comptes de Forêts et plus spécifiquement les comptes de Bois, comme on aurait pu s'en douter, ce sont les pays scandinaves qui furent les pionniers. On peut citer le Danemark, la Finlande, la Suède, mais aussi la France, l'Espagne, l'Autriche et l'Allemagne. Tous ces pays ont déjà réalisé des travaux conséquents. La Belgique ne figure pourtant pas parmi les derniers de la classe, même si sa collaboration fut limitée. En effet, nombreux sont les pays qui ne transmettent encore aucune information à Eurostat sur ce type de compte.

Parallèlement à ces comptes satellites «classiques», certains pays ont développé d'autres comptes environnementaux : le Royaume –Unis, les Pays-Bas, la France, le Danemark, l'Autriche ont élaboré des comptes de gisements (pétrole et gaz). On peut encore dénombrer d'autres types de comptes développés par des pays membres. Citons juste à titre d'exemple les comptes d'utilisation du sol, les comptes de la pêche,... Il faut également mentionner que le Danemark entama récemment (en 2003), une étude pilote en vue d'un NAMEA Déchets. Ce NAMEA était également à l'ordre du jour en Belgique mais il n'a pu se faire. Un groupe de travail d'Eurostat sera mis sur pied avec pour objectif de coordonner le développement de ce type de compte à l'échelle européenne.

Enfin, pour les comptes de Dépense de protection de l'environnement, les EPEA (Environmental Protection Expenditure Accounts²⁰), la Belgique compte parmi les précurseurs ! Cela grâce, avant toutes choses, au travail fourni par l'Institut National de Statistiques (l'INS) et plus particulièrement Monsieur B. Kestemont, en charge pour la Belgique, de répondre à l'enquête²¹ OCDE/Eurostat sur les dépenses et recettes de protection de l'environnement. Cette position a encore été renforcée grâce au Bureau fédéral du Plan qui rédigea, en 2002, un rapport destiné à Eurostat et qui devait permettre de compléter cette même enquête. Ces EPEA s'inscrivent dans un des nombreux volets du SERIEE.

²⁰ United Nations, European commission, IMF, Organisation for Economic Co-operation and Development, World Bank, Handbook of National Accounting : Integrated Environmental and Economic Accounting 2003, p.188.

²¹ Cela se fait dans le cadre du Comité de coordination des politiques internationales de l'environnement (CCPIE). Ce comité fut créé en 1995. Voir à ce sujet le site : www.wallonie.be/dgrne/legis/accords_de_cooperation/ccpie.htm

Ce dernier fait donc partie du type de comptes dont les données monétaires issues des comptes nationaux ont été désagrégées puis réorganisées. Ces travaux peuvent alors être grossièrement répartis entre trois catégories : les taxes environnementales, les éco-industries et précisément les comptes de dépenses de protection de l'environnement (EPEA).

C'est sur base de ces EPEA au niveau belge, dont l'état d'avancement est remarquable en comparaison avec certains autres Etats Membres, que se basera notre analyse ultérieure.

Il ressort donc, de ce qui vient d'être vu, que la Belgique n'est pas, à l'échelle européenne, un pays précurseur dans l'élaboration de ces comptes environnementaux.

Mais il ne faut pas oublier que le Bureau fédéral du Plan a accumulé une certaine expertise dans ce domaine et ce, grâce au soutien financier de la Commission européenne. Comme cela a déjà été mentionné, un système complet de comptabilité environnementale se compose d'un faisceau de comptes. Un tel système pris dans sa totalité est, en Belgique avec les moyens actuels, à court terme du moins, impossible. Les comptes belges pourraient temporairement se limiter à cinq types : les deux NAMEA Air et Eau, les comptes de Bois (partie des comptes de la Forêt), les comptes de Dépenses de protection de l'environnement et le NAMEA Déchet qui n'existe pas encore réellement mais qui va être mis en place prochainement. En Belgique, le NAMEA Air couvre la période allant de 1994 à 2000, le NAMEA Eau la période 1997 jusqu'à 1999 et les EPEA de 1997 à 2000.

Une excellente collaboration entre les trois Régions qui sont compétentes pour la collecte des données sur l'environnement est vitale pour la bonne réalisation de tous ces projets. Afin de disposer de comptes à jours, il faut également veiller à ce qu'il y ait une excellente communication des données entre les différentes instances compétentes.

Dans ce TFE, nous présenterons donc les résultats les plus intéressants qui ressortent de l'EPEA. Ces résultats seront ensuite mis en parallèle avec les comptes NAMEA Air et Eau disponibles pour la Belgique.

Cette mise en parallèle, rendue possible grâce à la tenue de ces comptes environnementaux, est très intéressante à plus d'un titre. Nous pourrions par exemple regarder l'impact des dépenses de protection de l'air sur certains polluants atmosphériques. Dans le même ordre d'idée, nous pourrions faire un parallèle entre les dépenses consenties en matière de traitement des eaux et l'amélioration effective de ces eaux en Belgique. C'est pour ce genre d'analyse que les comptes nationaux environnementaux sont utiles.

L'enquête structurelle sur les entreprises

La principale source de données nécessaire à la construction de ces comptes de Dépenses de protection de l'environnement provient de l'enquête structurelle sur les entreprises (ESE). En effet, depuis 1996, l'ensemble des pays européens mène une enquête harmonisée et ce, afin de disposer de données comparables sur la structure des entreprises des Etats Membres. L'INS se charge pour l'instant de la réaliser à l'échelon national. Cette enquête revêt un caractère obligatoire et elle remplace d'autres enquêtes sur la production et les investissements²².

Concrètement, cette enquête est envoyée à environ 40.000 entreprises auxquelles ont attribué un code NACE-BEL à quatre chiffres et ce en fonction de leur activité principale. En 1995, ces entreprises représentaient environ 5,7% de l'univers belge mais, du fait de la stratification de l'échantillonnage, le total des entreprises sélectionnées représentaient 60% de l'emploi belge et plus de 75% du chiffre d'affaire²³. Les entreprises reçoivent soit un questionnaire simplifié soit un questionnaire détaillé possédant des annexes. Cette distinction dépend de la taille et du secteur de l'entreprise. Une fois toutes les données récoltées, elles sont ventilées par unité statistique, par activité (NACE), par classe d'importance et par région.

²² D. Rase, Enquête structurelle 1995, Bureau fédéral du Plan, mars 2000, Bruxelles.

²³ Kestemont B., Statistics Belgium Working Paper : Dépenses environnementales des entreprises en Belgique, INS Stabel, novembre 2002.

On peut ainsi remarquer que les apports des résultats de l'ESE par rapport à l'élaboration du compte de Dépenses de protection de l'environnement sont essentiellement des statistiques sur : - les investissements liés à la pollution (cela en faisant une distinction entre les Investissements en fin de cycle et ceux dits intégrés, et, pour les grandes entreprises de chaque secteur, le domaine environnemental concerné²⁴)

- les taxes liées à l'environnement (sans distinction néanmoins des domaines concernés), les taxes de circulation et les droits d'accises.

- les données économiques sur les secteurs des entreprises spécialisées dans l'environnement.

L'INS a effectué une enquête pilote concernant les dépenses de protection de l'environnement des entreprises en Belgique. Ce rapport se base sur les résultats de l'ESE. En 2000, Bruno Kestemont, statisticien de l'INS spécialisé dans les comptes environnementaux, a publié les premiers résultats. Cependant ceux-ci datent de 1996 et sont donc quelque peu dépassés... Néanmoins, cette enquête a, d'un point de vue méthodologique, mis en évidence certaines choses intéressantes²⁵. Tout d'abord la difficulté rencontrée par les entreprises pour répondre aux questions environnementales. Ces matières ne sont pas intégrées dans leurs paramètres classiques de comptabilité²⁶ ce qui amène souvent les répondants à probablement estimer leurs réponses ou parfois à ne pas répondre du tout. Ensuite, il faudrait, d'après l'INS, préciser d'avantage certaines notions comme, par exemple, les taxes environnementales. On peut aussi remarquer qu'établir des statistiques sur les investissements et ce, sur base de ce sondage, est très délicat.

²⁴ Voir Annexes N°1 pour un exemple de partie de l'ESE.

²⁵ Kestemont B., Statistics Belgium Working Paper : Dépenses environnementales des entreprises en Belgique, INS Stabel, novembre 2002.

²⁶ Voir à ce sujet : Lettre d'information bimensuelle pour la gestion de l'environnement à l'usage des entreprises et institutions -N°19, Environnement et gestion. Comment intégrer les coûts environnementaux dans la comptabilité de votre entreprise ?, Edition Kluwer, octobre 2000, Bruxelles.

En effet, les investissements ont un caractère très conjoncturel et de plus, les investissements environnementaux sont largement subsidiés et rarement proportionnels à la taille de l'entreprise. Enfin, il serait utile de réaliser les enquêtes sur les investissements environnementaux sur base d'une double stratification (par taille d'entreprise et par secteur d'activité).

Pour toutes ces raisons, L'INS a décidé d'ajouter, pour la prochaine ESE, un cadre environnemental pilote destiné aux plus grandes entreprises de l'échantillon. Ce cadre, qui fut approuvé par le Conseil Supérieure de Statistique, porte essentiellement sur les dépenses courantes environnementales²⁷ qui correspondent aux salaires, taxes environnementales et autres paiements à des tiers. C'est sur base de cette ESE comprenant ce nouveau cadre pilote que fut publié en 2003 une étude du Bureau fédéral du Plan sur les Comptes environnementaux en Belgique²⁸.

Reprenons, afin de conclure cette partie, les enseignements que l'on peut en tirer : tout d'abord, l'état d'avancements au sein de Etats Membres est très différent et logiquement influencé par des particularités propres à chaque pays. Mais quoi qu'il en soit, nous nous trouvons à l'aube de cette nouvelle approche comptable... Au niveau belge, une certaine expérience a été néanmoins accumulée et ce, pour un type bien particulier de comptes environnementaux : les comptes de Dépenses de protection de l'environnement. Cela fut rendu possible grâce au Bureau fédéral du Plan et au financement de l'Union européenne. On peut donc chiffrer les comptes environnementaux en Belgique, à environ cinq (quatre effectifs et un dernier en concrétisation). Nous avons également remarqué dans cette section l'importance que représente une bonne communication et coopération entre les différentes instances publiques et privées.

Ceci n'est pas évident en Belgique. Pourtant ce dernier point représente un gage de qualité des informations à traiter.

²⁷ Les résultats de ces travaux se trouvent dans l'ouvrage de Kestemont, B., Statistics Belgium Working Paper n°7 : Les dépenses courantes de protection de l'environnement par les industrie en Belgique, INS, avril 2002, Bruxelles.

²⁸ G. Vandile, B. Van Zeebroeck, Les comptes environnementaux en Belgique, Le Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, juin 2003.

L'enquête structurelle sur les entreprises a également évolué dans le but d'offrir plus de détails en rapport avec les informations environnementales. Cela bénéficie à la qualité des comptes environnementaux sur les dépenses de protection de l'environnement.

V. La Belgique et l'environnement : contexte juridique

Avant de regarder les résultats de l'EPEA et de ses relations avec les NAMEA et ce, pour la Belgique, rappelons les différentes compétences en matière environnementale au sein de notre pays. Ce rappel permettra de plus facilement replacer les chiffres dans leur contexte. En effet, lors de la présentation des résultats issus de l'EPEA, on opérera fréquemment une distinction entre les dépenses réalisées par les pouvoirs publics et celles des autres acteurs (entreprises et ménages). De plus, au sein des instances publiques, on sous-divisera quelques fois les chiffres entre les Régions, Communes ou Etat fédéral...

Mais on commencera cette partie par un constat : la Belgique éprouve des difficultés à transposer le droit environnemental européen dans sa propre législation. Nous essayerons de savoir pourquoi. Nous verrons ensuite concrètement qui est responsable de quoi en Belgique et ce pour les matières liées à l'environnement. Nous aborderons après le problème sous l'angle des entreprises. Il semblerait qu'elles aussi connaissent des difficultés à correctement assimiler la législation environnementale. Cette remarque peut être intéressante à présenter dans ce TFE car lorsqu'on parlera des dépenses de protection de l'environnement, on s'apercevra que les entreprises sont responsables pour environ la moitié du total de ces dépenses et que la législation environnementale joue un rôle non négligeable dans ces dépenses.

La Belgique : un mauvais élève en matière d'environnement !

Récemment, un rapport de la commission européenne a désigné la Belgique comme étant un des plus mauvais élèves de la classe européenne en matière de transposition du droit communautaire de l'environnement. La Belgique semble éprouver d'énormes difficultés à respecter ses obligations en matière d'environnement. Pour illustrer cette difficulté qu'a la Belgique à remplir ses obligations européennes, voici quelques résultats issus du rapport de la Commission européenne qui s'intitule : quatrième étude annuelle sur la mise en oeuvre et le contrôle du droit communautaire de l'environnement (2002). On peut s'apercevoir que la Belgique se trouve en queue de peloton...L'exemple le plus frappant est celui qui concerne l'adaptation des applications secondaires. On parle de mauvaises applications secondaires horizontales lorsque l'Etat membre omet de satisfaire à certaines obligations dérivées ou secondaires découlant des actes communautaires, telle que l'obligation d'établir des plans, de classer des sites ou de désigner des zones, d'adapter des programmes, de fournir des données de suivi, de publier des rapports, etc.

Il faudrait, pour remplir ces conditions, une bonne coopération et communication entre les différentes Régions et autres autorités responsables, ce qui ne paraît pas simple pour la Belgique.

Pourtant, l'efficacité de la loi européenne en matière d'environnement est dépendante de l'application d'un nombre d'obligations secondaires horizontales incluses dans les directives.

Le tableau montre que ces mauvaises applications sont concentrées dans trois principaux domaines. L'eau (désignation non suffisante de zones vulnérables ou sensibles), les déchets (absence de plan de gestion des déchets) et la nature (désignation non suffisante de sites d'importances communautaire et de zones de protection spéciale).

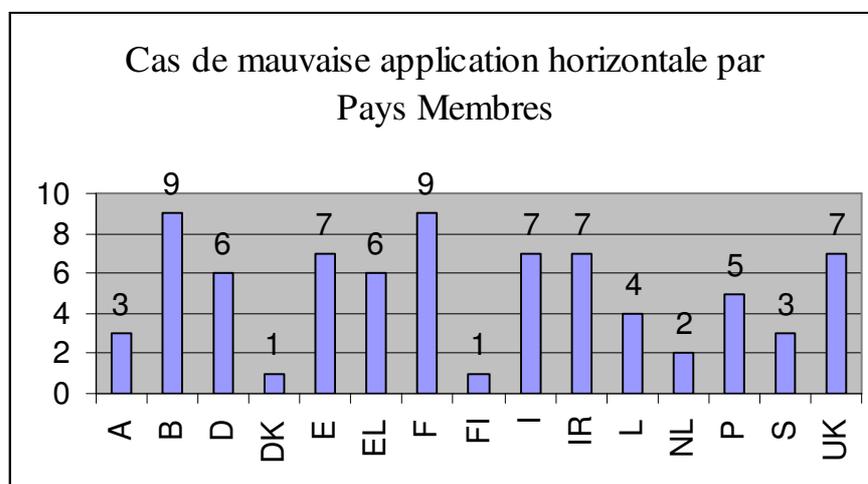
A côté de la transposition correcte et dans les temps impartis, le fait de remplir à ces obligations représente une condition essentielle pour une application complète et une efficacité de ces directives.

Mauvaises applications horizontales (31/12/2002)

	A	B	D	DK	E	EL	F	FI	I	IR	L	NL	P	S	UK		
Protection contre radiation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1.3%
Autres	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1.3%
Air	0	0	1	0	1	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	5	6.5%
Déchets	0	1	2	0	0	2	2	0	2	0	1	0	1	0	1	12	15.6%
Nature	2	1	2	1	1	1	2	1	1	2	1	0	1	1	1	18	23.4%
Eau	1	6	1	0	5	2	5	0	3	3	2	2	3	2	5	40	51.9%
Total:	3	9	6	1	7	6	9	1	7	7	4	2	5	3	7	77	100%

Sources : European Commission, Fourth Annual Survey on the implementation and enforcement of community environmental law 2002, Belgium, 2003.

Vu sous un autre angle, on remarque que la Belgique se place bien en dernière position, à égalité avec la France.



Sources : European Commission, Fourth Annual Survey on the implementation and enforcement of community environmental law 2002, Belgium, 2003.

On peut, par rapport à ce qui précède, être en droit de se poser quelques questions. Pourquoi est-ce si compliqué que cela en Belgique ? Pour avoir un début de réponse, il faut regarder comment fonctionne la législation environnementale en Belgique et se pencher d'un peu plus près sur la répartition des compétences afin d'avoir une idée de qui est en charge de quoi.

*Le droit belge et l'environnement : hiérarchie des normes et compétences*²⁹

Il est intéressant de rappeler que lorsque la Belgique adopta sa législation moderne en matière d'environnement, elle le fut dans le contexte des évolutions institutionnelles fondamentales. On passa d'un pays unitaire et centralisé à un état fédéral essayant de gérer au mieux les litiges communautaires et les volontés d'autonomie des nouvelles régions.

Pour ces différentes raisons et malgré l'impulsion des développements européens, certains auteurs estiment que la Belgique a accumulé un retard, jusqu'au début des années 1990, de plus de 10 ans en matière d'adoption des législations nécessaires par rapport à ses voisins européens.

Compétences

Deux principes majeurs encadrent la distribution des compétences au sein de la Belgique :

- Le caractère exclusif des compétences.
Lorsque des compétences sont attribuées à un niveau (Etat fédéral, Région ou Communauté), aucune autre autorité ne peut agir dans ce domaine. A partir de ce moment, si l'autorité responsable n'agit pas, aucune autre ne pourra le faire à sa place.
- L'absence de hiérarchie des normes.
Chaque autorité est souveraine dans les matières qui lui sont confiées. Elle dispose de compétences exclusives. Cela diffère de certains autres pays européens comme par exemple l'Allemagne où une certaine tutelle fédérale reste de mise.

²⁹ Cette partie s'inspire du syllabus de Ph. Renaudière, Aspects juridiques de l'environnement 3ème édition (2002-2003), Presse Universitaire de Bruxelles, 2002, Bruxelles.

En Belgique, l'Etat fédéral ne peut pas traiter des domaines attribués aux Régions et aux Communautés. Cela engendre une série de difficultés. Une des plus illustres pourrait être celle concernant la fixation chiffrée des efforts à consentir pour atteindre les objectifs de Kyoto. Le Gouvernement fédéral a ratifié le protocole mais la répartition de l'effort entre les Régions fut longue et douloureuse.

Cela entraîna une paralysie du dossier qui pourtant est un des plus emblématiques comme le soulignait d'ailleurs Jean-Marie De Backer (De Backer & Associés) dans l'Echo du 08/12/2003 qui remarquait, par rapport aux moyens d'actions de la Belgique, que cette dernière «souffre de sa complexité institutionnelle qui implique par exemple que (se sont) les Régions (qui) se mettent d'accord sur la répartition des efforts à consentir.»

D'un point de vue juridique, la loi du Gouvernement central, l'ordonnance de la Région bruxelloise et le décret des Régions wallonne et flamande ont la même valeur. Les compétences des Régions ne sont pas encadrées par la loi nationale. Ceci constitue une spécificité propre en Belgique et a rendu nécessaire l'existence d'une Cour d'Arbitrage dont l'objectif est de vérifier que les différentes autorités ne dépassent pas leurs domaines de compétences respectifs.

Les compétences de L'Etat en matière d'environnement se sont vues fortement réduite après la régionalisation. Il conserve néanmoins un certain nombre de compétences. On peut principalement citer à ce titre, les définitions des normes de produits et autres écolabels, la fiscalité (taxes sur l'énergie, écotaxes, etc.), le transport transfrontalier des déchets, l'hygiène de l'environnement, la police interne du règlement de la protection du travail, la protection contre les radiations ionisantes,...

On peut remarquer que l'Etat fédéral reste compétent pour les normes de produit et ce, afin d'éviter des distorsions de concurrence au sein du Royaume.

³⁰ Pour les différents niveaux de compétence, se rendre sur le site : www.environment.fgov.be/Root/tasks/framework/frameF.htm

Néanmoins, sa marge d'action est assez réduite. Il se trouve en quelque sorte «cerné» entre la Communauté européenne et les Régions.

L'acteur principal en matière d'environnement se trouve donc être les Régions. Elles sont responsables de la majorité des domaines concernant le cadre de vie : environnement et nature, politique de l'eau, protection et conservation de la nature, logement, urbanisme et plans d'aménagement,... De plus, on peut également leur attribuer les compétences relatives aux travaux publics et transports. Cependant, l'Etat demeure responsable en matière de transport, pour les chemins de fer et pour l'aéroport de Bruxelles-National.

Les Provinces disposent également des certaines compétences environnementales. On peut citer leur rôle dans l'entretien des cours d'eau non navigable ou encore en tant qu'instance de recours pour des décisions prises à l'échelon communal ou comme organe consultatif.

En ce qui concerne les compétences des Communes, elles les exercent lorsqu'il n'existe pas de réglementation organisée par une autorité supérieure : la propreté et la salubrité des espaces publics communaux, l'entretien des chemins vicinaux et celui des cours d'eau, la gestion de la circulation, etc. De plus, les communes peuvent, toujours dans le cas de l'absence de réglementation «supérieure », éditer certains règlements (bâtisse, pollution de l'air et sources de combustion, pollution des canaux, égouts, rivière,...).

Voilà pour la théorie mais dans la pratique beaucoup de cas ne sont pas si faciles à traiter... Voici quelques exemples qui illustrent bien la complexité qui découle de cette répartition de compétences :

Le cas des déchets

Depuis la réforme de 1993, la gestion des flux de déchets relève de la compétence des Régions. Cela, car il était difficile de se charger de la planification de déchets sans contrôle sur leur mouvement. Une concertation entre les Régions et l'Etat a dû néanmoins être mise sur pied car il était impossible pour les Régions d'organiser le contrôle des transports de déchets de manière autonome. L'Etat reste en réalité compétent en matière de transit de déchets.

Les normes de produits

Les emballages, dès leurs mises sur le marché, représentent un déchet potentiel et sont donc de la compétence des Régions tout comme les installations de recyclage ainsi que la promotion et la réutilisation des emballages après utilisation (élimination et valorisation des déchets). Cependant, par rapport à la commercialisation même du produit et de son emballage, l'Etat reste compétent (interdiction d'utiliser certains emballages ou certaines substances pour leur fabrication, écotaxes, obligation d'apposer certains signes distinctifs ou labels sur les emballages). A nouveau, on peut remarquer que la définition des compétences est sujette à discussion et que les limites de ces dernières sont parfois quelque peu floues... Un dernier exemple concernant l'eau potable : on pourrait penser que l'eau s'apparente à un produit, car commercialisée, pourtant la législation définit cela comme étant une compétence régionale !

On peut facilement s'apercevoir que cette répartition des compétences entre les différentes autorités est complexe et peut être obscure en certains endroits. Cela risque à l'avenir de poser encore plus de difficultés vu que les problèmes environnementaux seront de plus en plus souvent traités de façon globale.

Situation complexe pour les entreprises belges

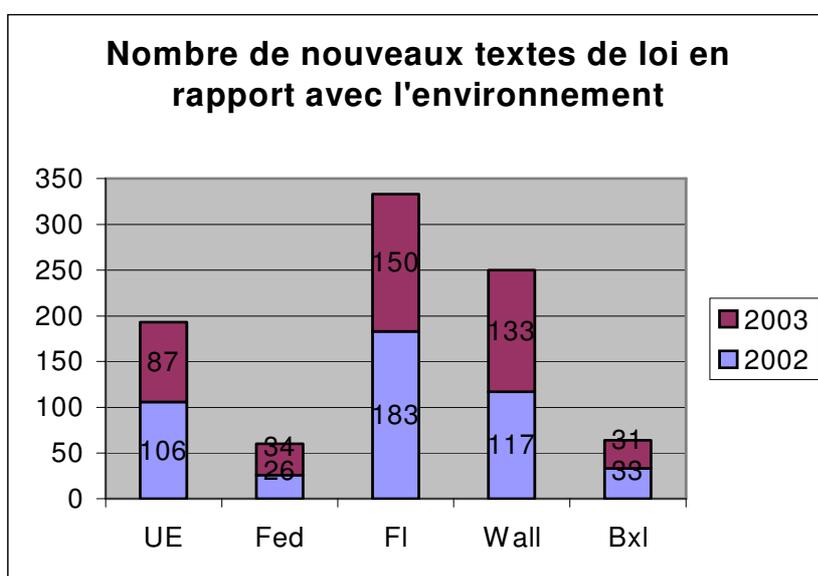
Comme on vient de le souligner, la Belgique éprouve, au niveau international tout d'abord, des difficultés à adapter son cadre législatif environnemental aux obligations européennes. Même au sein de son royaume, la Belgique doit faire face à des situations complexes et cela est également, en grande partie, dû aux conséquences de la régionalisation. Précisons également qu'au sein même des régions, une complexité au niveau des compétences est présente.

Au niveau des entreprises, il est clair que cette situation est problématique. Outre le fait que la législation environnementale est parfois complexe et technique donc pas toujours évidente à décoder, on peut signaler des différences entre le Nord et le Sud du pays, Bruxelles possédant également sa propre législation. On peut imaginer la problématique que rencontre une entreprise possédant son siège social à Bruxelles tout en ayant des installations en Flandre et en Wallonie par exemple ! Cette dernière aura à respecter une législation propre pour chacun de ses sites.

Comme le soulignait Roland Moreau (Direction générale de la protection de la santé publique Environnement) en juin 2003³¹, «quand les entreprises multinationales choisissent un pays pour accueillir leurs investissements, elles tiennent compte d'une multitude de paramètres, et pas seulement des perspectives de return à moyen ou long terme. Elles analysent le cadre légal dans lequel va se développer leur activité. Si la Belgique donne d'elle-même une image confuse, en particulier sur les questions liées à l'environnement, les entreprises choisiront d'autres pays pour s'installer ».

³¹ Propos recueillis dans : F.E.B, Forward Perspectives pour entreprendre, 1^{ère} année – N°5 – juin 2003, pp.52-53.

On peut encore, à titre d'information, montrer l'importance de la matière juridique dans le domaine de l'environnement. Pour ce faire, un tableau qui prend en compte toutes les publications relatives à l'environnement parues dans le Moniteur Belge pour les années 2002 et 2003. En sont exclues celles ayant trait à l'aménagement du territoire ainsi qu'à l'énergie.



Sources : propres calculs basés sur l'information provenant du site : www.envirodesk.com

La plupart de ces publications traitent donc du Développement Durable, de la gestion des ressources naturelles, des déchets et emballages, des normes de produits, de la santé publique, de la fiscalité verte (éco-taxes, écoréductions,...), des permis environnementaux, des accords entre branches, des positions ou autres propositions européennes, etc.

On remarque une disproportion entre les régions et on s'imagine les difficultés d'adaptation et de compréhension qui en résultent.

La réglementation : un manque de flexibilité

Le Bureau fédéral du Plan³² a tenté de savoir ce que pensent les entreprises en ce qui concerne la qualité des réglementations et de l'administration chargée de leur application³³. Un questionnaire fut distribué et laissait le choix entre les réponses allant de «entièrement d'accord » à «entièrement pas d'accord ». La possibilité d'exprimer leur absence d'opinion était également présente dans le questionnaire. Les affirmations concernant la qualité de la réglementation étaient les suivantes :

- * les réglementations sont portées à votre connaissance préalablement à leur adoption;
- * elles sont faciles à comprendre;
- * leurs objectifs sont clairs;
- * elles sont suffisamment adaptées à toutes les situations;
- * elles sont portées à votre connaissance en temps utile pour vous y conformer;
- * elles sont cohérentes les unes par rapport aux autres;
- * elles s'accompagnent d'une information adéquate et suffisante.

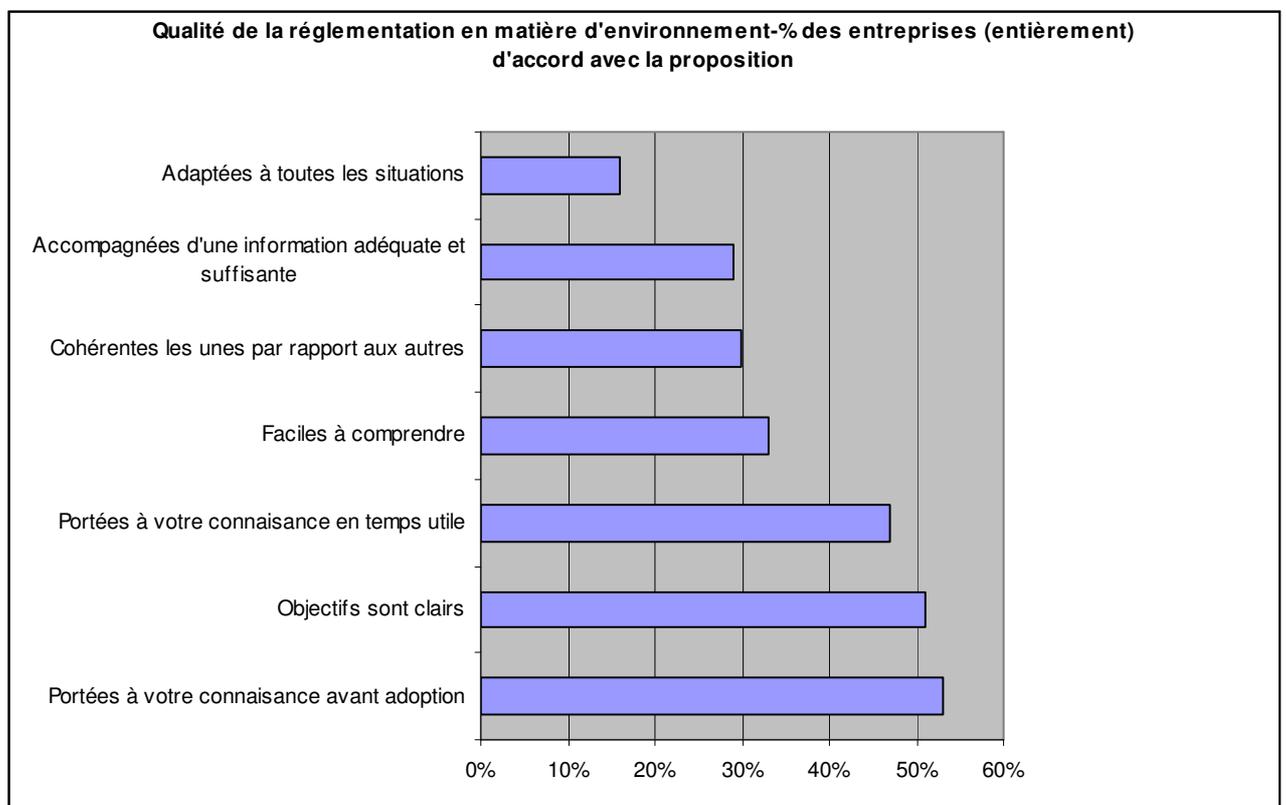
Les entreprises disent être en général le plus d'accord en ce qui concerne la publicité donnée aux réglementations.

³² De Vil G., Kegels Ch., Planning Paper 92 : Les charges administratives en Belgique pour l'année 2000 rapport final, Le Bureau fédéral du Plan, janvier 2002.

³³ Pas moins de 2 658 entreprises (petites, moyennes et grandes) et 4 256 indépendants ont reçu le questionnaire par la poste sur base d'un échantillon représentatif de la population, constitué par l'INS.

Cependant, pour les trois domaines réglementaires concernés (environnement, fiscalité, emploi), le manque de flexibilité des réglementations est critiqué tout comme la compréhension de ces réglementations, leur cohérence et l'information qui les accompagne.

Voici les résultats édifiants en ce qui concerne la qualité de la réglementation en matière d'environnement.



Sources: De Vil G., Kegels Ch., Planning Paper 92 Les charges administratives en Belgique pour l'année 2000 rapport final, Le Bureau fédéral du Plan, janvier 2002.

Remarque : il n'a pas été tenu compte de la possibilité de réponse «sans opinion» pour le calcul des pourcentages.

Les entreprises et les indépendants, indépendamment de leur taille, secteur d'activité ou Région, sont aussi d'accord sur la priorité à donner aux actions concrètes de simplification en ce qui concerne le domaine de l'environnement.

La mise à disposition de formulaires simplifiés, lisibles, faciles à remplir, voire préremplis par l'administration est la mesure de simplification administrative clairement prioritaire.

Notons à ce sujet les efforts réalisés depuis par la Région wallonne en matière de simplification de son permis d'environnement qui entra en vigueur le premier octobre 2002 et, plus récemment encore, les modifications qui touchent les trois arrêtés constituant l'ossature du permis d'environnement et qui ont pour but de d'accroître la simplification administrative³⁴.

De ce qui ressort, on comprend que les entreprises fassent appel à des sociétés spécialisées dans la consultance environnementale. Nous verrons plus tard que cela se confirme aux niveaux européens et belges. En effet, les dépenses courantes externes en matière d'environnement qui comprennent entre autres les rémunérations octroyées aux entreprises spécialisées dans l'environnement ne cessent d'augmenter et ce, au profit des investissements environnementaux qui eux ont tendance à diminuer... Une explication possible à ce constat est la complexité croissante de la législation environnementale. De véritables spécialistes sont nécessaires et les entreprises ne semblent pas encore s'impliquer complètement et hésitent à former ou à recruter ce personnel qualifié dans ces domaines.

³⁴ Communiqué du gouvernement wallon du 29/01/2004.

Cette partie nous a livré quelques constats inquiétants : la Belgique éprouve des difficultés en matière de transposition de droit environnemental et cela est principalement dû, semble-t-il, à la complexité de sa propre législation environnementale dont les compétences sont divisées en de nombreux pouvoirs différents... La Belgique octroie des compétences croissantes aux acteurs locaux en espérant des actions à la source, au niveau local, qui devraient donc être plus appropriées aux différentes situations spécifiques. Mais en faisant cela, elle endommage la cohérence des mesures qui devraient former une certaine globalité et posséder un certain poids. Pour nous, le problème devrait se solutionner au niveau le plus élevé possible car l'environnement ne connaît ni de frontière physique, ni linguistique.

Nous avons également remarqué que cette situation complexe ne favorisait pas non plus les entreprises belges qui ne s'y retrouvent pas aisément dans l'imbroglio juridique. Ces dernières accusent la législation d'un manque de flexibilité. Le grand perdant en fin de comptes n'est autre que l'environnement lui-même...

VI. Les dépenses de protection de l'environnement

Rentrons maintenant dans le vif du sujet en abordant les dépenses de protection de l'environnement à proprement parler. Il est nécessaire cependant de commencer cette partie en donnant un aperçu de ce qui se fait au niveau européen. Les chiffres de la Belgique sont intéressants mais ils le seront d'autant plus si on peut comparer certaines spécificités propres en Belgique avec ses voisins européens...

Nous préciserons d'abord la méthodologie suivie, ce que l'on entend précisément par Dépenses de protection de l'environnement. Pour cela, nous nous baserons sur les travaux réalisés par Eurostat qui, rappelons-le, adopte la même logique que celle des comptes EPEA que nous analyserons plus tard pour la Belgique. Cela est important dans le but de comparer des choses comparables.

Méthodologie suivie

Les entreprises et les autres agents économiques, afin de répondre à la législation environnementale mais également par souci de préserver leur environnement, effectuent des « dépenses de protection de l'environnement ». Mais que représentent ces « dépenses de protection de l'environnement » ? Selon l'approche méthodologique d'Eurostat, les dépenses de protection de l'environnement sont définies comme étant « les ressources consacrées à toutes les activités visant résolument et directement à prévenir, réduire et éliminer la pollution ou toute autre dégradation de l'environnement³⁵ ». Rappelons que dans le modèle classique de la comptabilité nationale ces dépenses contribuent à l'augmentation du PIB. Au niveau des variables économiques, *cela correspond à la somme des investissements et des dépenses courantes*. Par investissements PE (Protection de l'Environnement) on entend toutes dépenses consacrées, pendant une année donnée, à l'acquisition de machines, d'équipements et de terrains utilisés à des fins de protection de l'environnement. On peut opérer une distinction entre deux types d'investissements :

-Investissements pour le traitement de la pollution (ils servent uniquement à collecter et à supprimer les déchets, à mesurer le niveau de pollution, à traiter et à éliminer la pollution et les polluants générés par les activités de l'entreprise.) Ils sont également dénommés investissements end of pipe.

-Investissements pour la prévention de la pollution (ou Investissements intégrés) qui eux, entraînent une modification ou une adaptation du processus de production. Ils visent à réduire le niveau de pollution généré. Ils se chiffrent comme étant le supplément de dépenses par rapport au coût d'une installation meilleure marché, viable mais moins respectueuse de l'environnement.

³⁵ Eurostat, Statistique en bref, Environnement et énergie, Les dépenses de protection de l'environnement de l'industrie dans l'Union européenne, Thème 8- 14/2002.

En ce qui concerne les dépenses courantes PE, elles représentent la somme consacrée, pendant une année, à l'exécution d'activités en faveur de la protection de l'environnement (en sont exclus évidemment les investissements). Ces dépenses courantes peuvent être internes ou externes (main d'œuvre et achat de services environnementaux, redevances/acquisitions...). La désignation redevances est néanmoins problématique³⁶ ; on entend ici tous les revenus que le gouvernement général (à n'importe quel niveau) collecte auprès des ménages et des entreprises sous n'importe quelle forme (impôts, charges, contributions, etc.) tant que le but de cette collecte est de recevoir des ressources pour fournir des services de protection de l'environnement. Au niveau de la Belgique, ces redevances comprendront donc principalement les taxes ou autres cotisations dont l'argent est directement versé pour l'amélioration de l'environnement à savoir, par exemple, la taxe sur risque majeure (Seveso) qui est perçue au niveau fédéral mais également les taxes sur captage d'eau, sur les eaux usées, les taxes sur déchets, et quelques taxes diverses (perçues au niveau local comme par exemple dans des domaines d'aménagement du territoire). Néanmoins, dans la pratique, beaucoup de répondants y intègrent encore d'autres taxes qu'ils jugent environnementales mais qui ne le sont pas directement (taxes sur la force motrice par exemple.)

³⁶ Voir à ce sujet les travaux réalisés par B. Kestemont, Les taxes environnementales en Belgique – enquête pilote, INS, septembre 1999, Bruxelles.

Dépenses de protection de l'environnement de l'industrie dans l'Union européenne

Nous placerons, lorsque nous parlerons de l'Europe, ces dépenses dans un contexte uniquement industriel : nous n'aborderons pas les dépenses consenties par les ménages ni par les pouvoirs publics et ce pour des raisons de disponibilités réduites d'informations. Cela sera néanmoins effectué pour le niveau belge.

Les entreprises européennes consentent à des dépenses croissantes en matières d'environnement³⁷. Ce mouvement ne doit pas être considéré comme étant simplement des coûts supplémentaires à supporter. En effet, ces activités de protection de l'environnement peuvent avoir de réelles retombées bénéfiques sur l'environnement ainsi que sur la santé humaine. De plus, elles créent de nouveaux marchés qui stimulent la croissance économique. Le chiffre d'affaire du secteur de l'écotechnologie représente, au sein de l'Union européenne, quelque 183 milliards d'euros pour l'année 1999 soit 2,3% du PIB de l'UE. Le nombre de personnes qu'il emploie directement est quant à lui estimé à environ 1,6 million (1% de l'emploi total).

En ce qui concerne les dépenses de l'industrie européenne en matière de protection de l'environnement, Eurostat les chiffre à quelque 33 milliards d'euros pour 1999 soit 0,4% du PIB total de l'UE.

³⁷ Eurostat, Statistique en bref, Environnement et énergie, Les dépenses de protection de l'environnement de l'industrie dans l'Union européenne, Thème 8- 14/2002.

Dépenses de protection de l'environnement de l'industrie dans l'Union européenne en 1999.

	Total (millions d'euros)
Dépenses totales d'investissement	8 724
Dont	
Traitement de la pollution	5 530
Prévention de la pollution	3 194
Dépenses courantes totales	24 636
Dont	
Dépenses internes	13 615
Redevances/Acquisitions	11 021
DPE totales	33 360

Sources : Eurostat, Statistique en bref, Environnement et énergie, Les dépenses de protection de l'environnement de l'industrie dans l'Union européenne, Thème 8- 14/2002.

Ce montant de 33,6 milliards d'euros peut être mis en parallèle avec celui de 1998 qui atteint 30 milliards d'euros³⁸. L'industrie européenne consent donc à des dépenses croissantes en matière de protection de l'environnement.

On peut remarquer qu'au niveau européen environ 30% du montant total des dépenses est consacré aux investissements tandis que 70%, en moyenne, porte sur les dépenses courantes et ce pour 1999. Cette proportion était de 36% pour les investissements et de 64% pour les dépenses courantes pour l'année 1998³⁹.

³⁸ Eurostat, Statistique en bref, Environnement et énergie, Dépenses de protection de l'environnement en Europe, Thème 8- 14/2001.

³⁹ Eurostat, Statistique en bref, Environnement et énergie, Dépenses de protection de l'environnement en Europe, Thème 8- 14/2001.

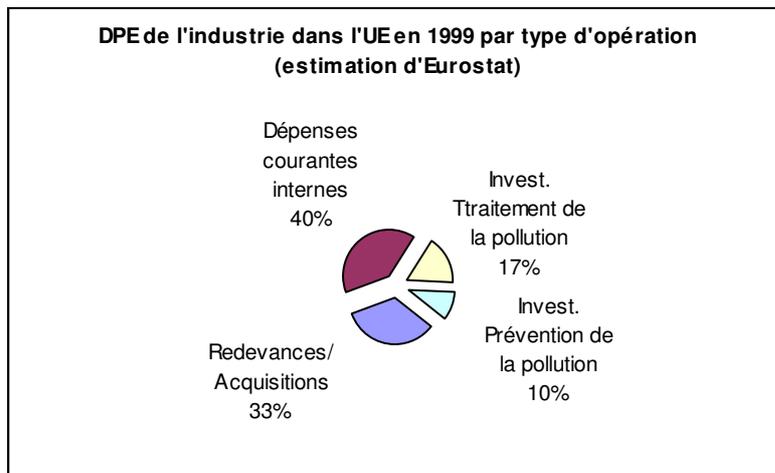
On pourrait se demander pourquoi ce ratio a tendance à diminuer ? L'explication est pourtant assez simple. On sait qu'une proportion importante des dépenses courantes est consacrée à l'exploitation des équipements environnementaux et donc, ce montant augmente à mesure que la taille du stock de capital augmente. Par ce fait, un pays qui est occupé à développer ou à améliorer de façon importante son stock de capital environnemental doit consentir des dépenses d'investissements relativement élevées et des dépenses courantes plus faibles. A contrario, dans un pays où la plupart du stock de capital est en place et où aucune amélioration n'est entreprise, la situation est inversée. On peut dès lors diviser les Etats Membre en deux grands groupes :

- Il y a ceux où les investissements représentent de 20 à 30% des dépenses totales de protection de l'environnement de l'industrie. Ce sont principalement les Etats du Nord.

- Il y a ceux (Irlande, Italie, Espagne, Portugal et Grèce) qui consacrent entre 50 et 60% des dépenses totales à l'achat de nouveaux équipements et de nouvelles machines. Beaucoup de pays en voie d'adhésion sont dans une situation identique.

Il faut tout de même se rendre compte que l'importance des investissements pour la protection de l'environnement peut considérablement varier d'une année à l'autre. Une des raisons peut être, par exemple, une modification des exigences des pouvoirs publics ou de l'introduction de nouveaux standards technologiques. Les entreprises ou des branches d'activités entières consentent donc à des investissements massifs pour la protection de l'environnement une année bien définie puis, les années suivantes, n'y consacrent plus aucune ressource.

De plus, il peut être difficile d'estimer correctement les investissements dans le domaine de la prévention de la pollution. Cette prévention peut, par exemple, résulter d'une conséquence indirecte du remplacement d'une machine usée. Dans ce cas, aucune dépense de protection de l'environnement ne sera comptabilisé... Il peut donc en résulter des sous-estimations estime Eurostat.



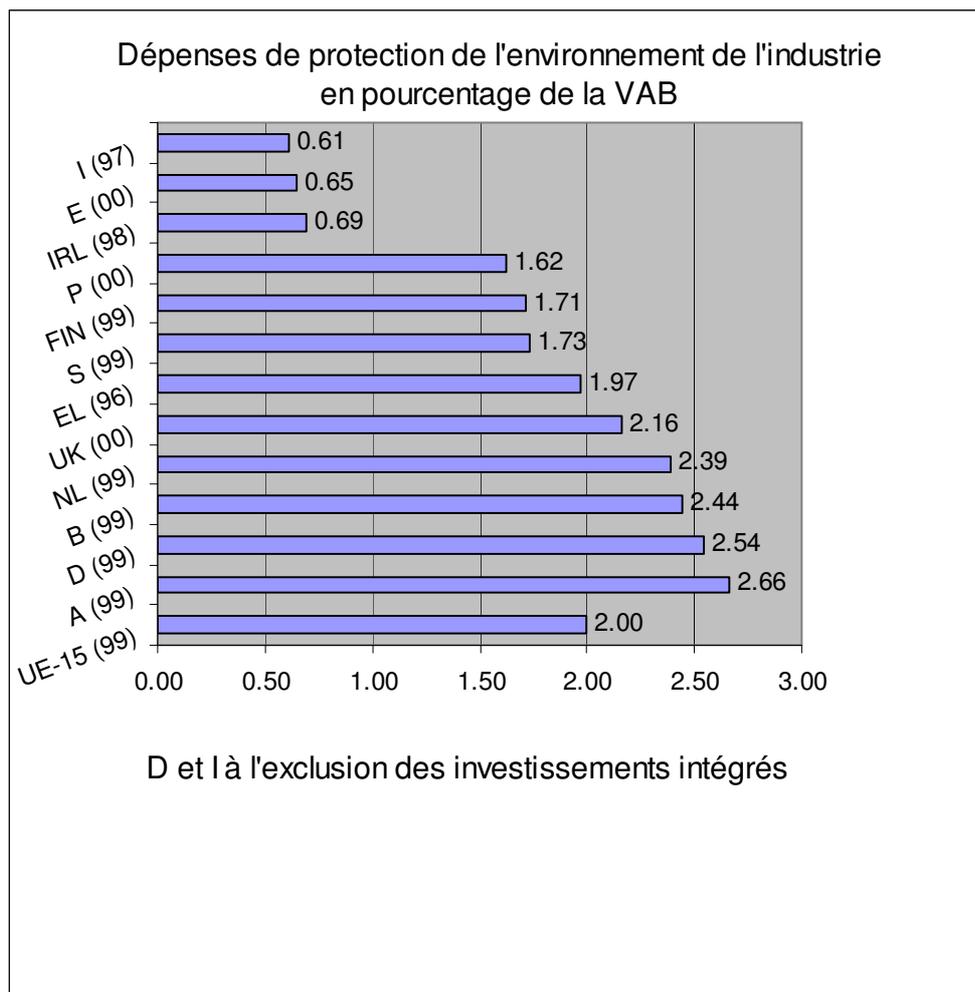
Sources : Eurostat, Statistique en bref, Environnement et énergie, Les dépenses de protection de l'environnement de l'industrie dans l'Union européenne, Thème 8- 14/2002.

Une autre remarque sur les dépenses courantes est intéressante: On peut voir ces dernières années une augmentation de l'externalisation en matière d'environnement. Cela engendre une multiplication des marchés pour les entreprises de consultance en matière environnementale et autres entreprises spécialisées dans la prestation de services environnementaux. De plus en plus fréquemment il semblerait donc que les entreprises fassent appel à ces spécialistes et achètent leurs services sur le marché plutôt que de réaliser elles-mêmes les activités de protection de l'environnement en leur sein.

Selon Eurostat⁴⁰, en moyenne, les coûts d'utilisation de matières premières et de produits ainsi que les coûts de personnel pour des activités exécutées dans l'entreprise représentent près de 60% des dépenses courantes liées par exemple à l'exploitation et à l'entretien des équipements environnementaux, à la mesure et au contrôle des niveaux de pollution, à l'information et à l'éducation ou à la R&D environnementale. Les 40% restants sont répartis entre les achats de services environnementaux auprès d'autres organismes et les redevances/acquisitions dont la majeure partie concerne les domaines environnementaux des déchets et des eaux usées.

L'industrie consacre chaque année entre 1,5% et 2,5% de sa valeur ajoutée brute industrielle à la protection de l'environnement. La Belgique y consacre une part particulièrement élevée en comparaison avec les autres pays européens. En pourcentage de la VAB, elle atteint des taux de 2,44%. Elle se positionne à la troisième place juste derrière l'Autriche (2,66%) et l'Allemagne (2,54%).

⁴⁰ Sources : Eurostat, Statistique en bref, Environnement et énergie, Les dépenses de protection de l'environnement de l'industrie dans l'Union européenne, Thème 8- 14/2002.



Sources : Eurostat, Statistique en bref, Environnement et énergie, Les dépenses de protection de l'environnement de l'industrie dans l'Union européenne, Thème 8- 14/2002.

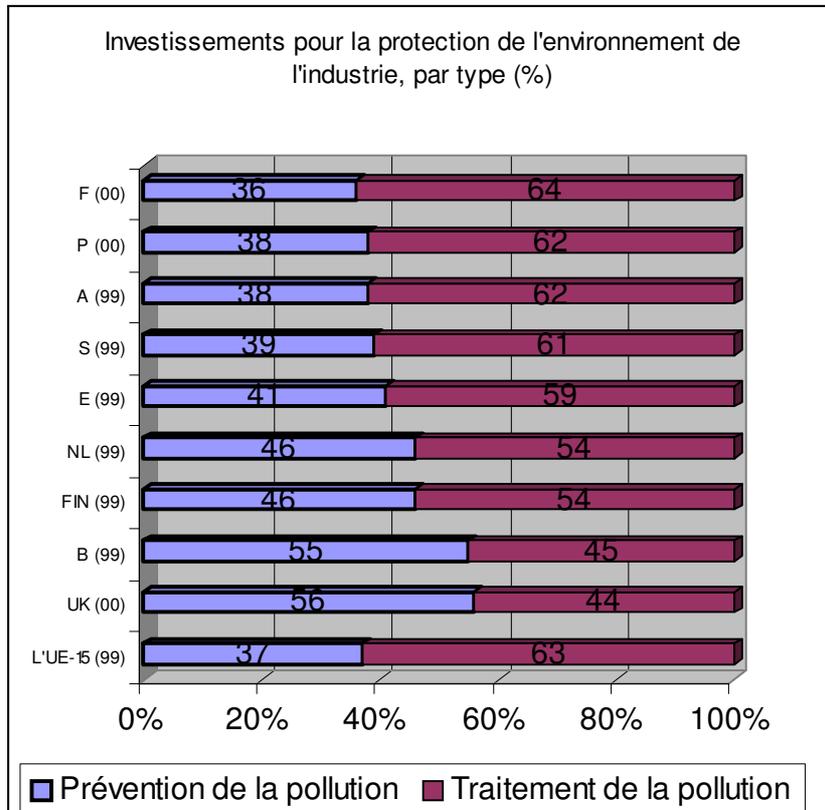
Ce pourcentage est d'autant plus significatif que lors du calcul de ces chiffres, il n'a pas été pris en compte la part des investissements intégrés. Pourtant, comme expliqué ci-dessous, la Belgique est un, si pas le pays européen dont la part des investissements intégrés est la plus importante par rapport à ceux dits end of pipe.

Une chose importante à regarder lorsqu'on analyse les investissements en matière de protection de l'environnement, est la ventilation entre investissements intégrés et ceux dits end of pipe. On reconnaît facilement que le développement durable, en matière industrielle, passe par une prise en compte des effets potentiellement négatifs à la source. Ces investissements intégrés en sont une des réponses. Ils correspondent aux technologies propres et sont le reflet d'une certaine proactivité dans le management écologique des entreprises.

Ces dernières ont conscience de l'importance qu'il faut accorder à l'environnement. La Belgique se positionne deuxième. Sur l'ensemble de ses investissements destinés à lutter contre la pollution, elle a investi, en 1999, pour plus de la moitié dans des technologies intégrées ! Seule le Royaume Unis fait légèrement mieux (de 1%). Petit bémol tout de même, car la Belgique, dans cette catégorie, était «championne d'Europe» en 1996 en investissant pour plus de 60% du total de ses investissements dans des technologies intégrées⁴¹...

Une telle politique proactive est bénéfique sur plusieurs plans. D'une part, ces entreprises bénéficient d'une image réellement positive auprès du grand public et d'autre part, les technologies utilisées leur confèrent des avantages concurrentiels indéniables : efficacité, baisse des coûts, motivation et bien-être des travailleurs, satisfaction accrue des besoins des consommateurs, etc.

⁴¹ Eurostat, Statistique en bref, Environnement et énergie, Dépenses de protection de l'environnement en Europe, Thème 8- 14/2001.



Sources : Eurostat, Statistique en bref, Environnement et énergie, Les dépenses de protection de l'environnement de l'industrie dans l'Union européenne, Thème 8- 14/2002.

Les taxes liées à l'environnement au sein de l'UE

Regardons maintenant le montant des taxes environnementales et ce, au niveau européen. Il serait utile, dans ce TFE, de regarder le montant total payé par l'ensemble des acteurs et ce, afin de mieux s'apercevoir de la pression fiscale qui sévit sur les différents pays européens. Rappelons rapidement que les matières fiscales sont décidées au niveau national et sont donc issues de choix propres à chaque pays. La fiscalité écologique en Belgique est une compétence du fédéral.

Il est clair qu'il existe une relation entre fiscalité et environnement. Des taxes lourdes sur des rejets d'eaux usées, par exemple, pousseront les entreprises polluantes à consentir en des dépenses en matière de protection environnementale, à investir, à modifier leur comportement,... Dans cette section, il est donc avant tout intéressant de regarder où se situe la Belgique en comparaison avec ses voisins.

D'un point de vue méthodologique, les chiffres qui suivront proviennent d'Eurostat qui adopte donc les mêmes critères EPEA. Ici, Eurostat part des taxes environnementales au sens du terme le plus large (taxes sur l'énergie, le transport, etc). Lors de l'établissement des comptes EPEA, on ne prend en compte, comme vu plus haut, sous la rubrique des Dépenses courantes et, pour être plus précis sous celle Acquisition/redevances, uniquement les taxes qui sont collectées dans le but de recevoir des ressources pour fournir des services de protection de l'environnement. On compare donc ici les taxes dites environnementales à celles «réellement» environnementales. On s'apercevra rapidement que ces dernières ne pèsent pas très lourd...à peine plus de 2% du montant total! Remarquons encore que, dans ce qui suit, nous parlerons des montants totaux qui portent sur l'ensemble des acteurs économiques (nous ferons toutefois le point sur l'industrie belge).

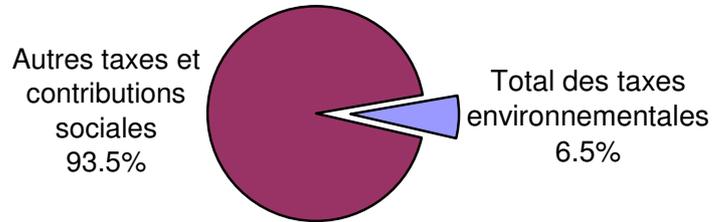
Les différents acteurs supportent, bien évidemment, un certain nombre de taxes environnementales. Ces dernières sont une pression au niveau industriel et poussent les entreprises à faire des efforts, à rationaliser leur consommation, à modifier leur comportement,...

Indiquer ici ces différences de montant perçu, grâce aux taxes environnementales permet de se faire une idée des taux d'imposition effectifs même si, pour cela, il faudrait consulter tous les prélèvements liés à l'environnement ainsi qu'une description de leur mécanisme (remboursement, exonération,...) et ce, pour chaque pays en particulier.

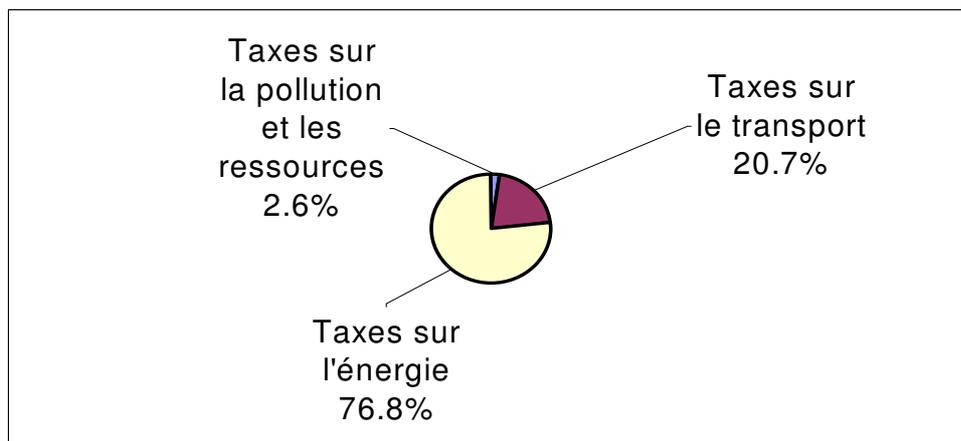
Il faut interpréter ces graphiques avec prudence. Il est dangereux nous semble-t-il de faire un lien direct entre le montant total des recettes de ces taxes environnementales et une politique fiscale respectueuse de l'environnement. Par exemple, un produit de taxes assez faible pour un pays comparativement à un autre, peut signifier que les taxes sont largement appliquées et que leur taux élevé a poussé les producteurs et consommateurs à un changement, une évolution de leur comportement. Au contraire, une recette totale élevée dans un pays peut juste indiquer qu'un grand nombre d'étrangers viennent s'approvisionner en produits moins chers ou moins taxés que dans les pays voisins (voir à ce sujet les taux atteints par le Luxembourg).

A l'échelle européenne, on peut s'apercevoir qu'en 2001 le montant total des taxes environnementales, d'après les calculs d'Eurostat, s'élève à 238 milliards d'euros ce qui représente 6,5% des revenus totaux perçus au travers des taxes sociales et autres contributions. 76,8% de ces 238 milliards proviennent de la taxation de l'énergie. Le reste se partage entre taxes sur le transport (20,7%) et taxes sur la pollution et les ressources (2,6%).

Importance et structure des revenus des taxes environnementales au sein de l'UE-15



Sources : Eurostat, Statistics in focus : environment and energy, Environmental Taxes in the European Union 1980-2001, Theme 8 – 9/2003.



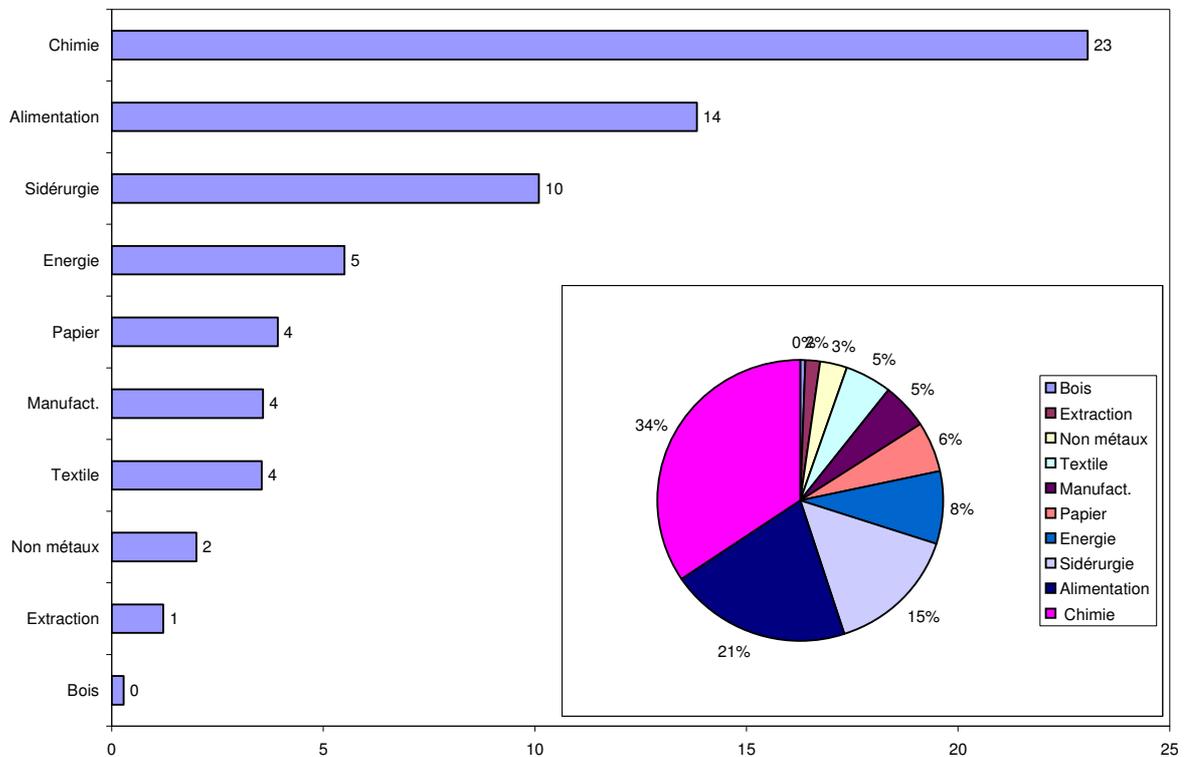
Sources : Eurostat, Statistics in focus : environment and energy, Environmental Taxes in the European Union 1980-2001, Theme 8 – 9/2003.

Taxes environnementales de l'industrie belge

Maintenant, en ce qui concerne le montant des taxes environnementales payées au niveau de l'industrie belge, on remarque que l'industrie chimique représente à elle seule 34% du montant total alors que l'alimentation contribue à plus de 20%, la sidérurgie à 15% et le secteur de l'énergie à 8%.

On retrouve ensuite, avec 6% de contribution, le secteur du papier puis le manufacturier et le textile avec 5% chacun.

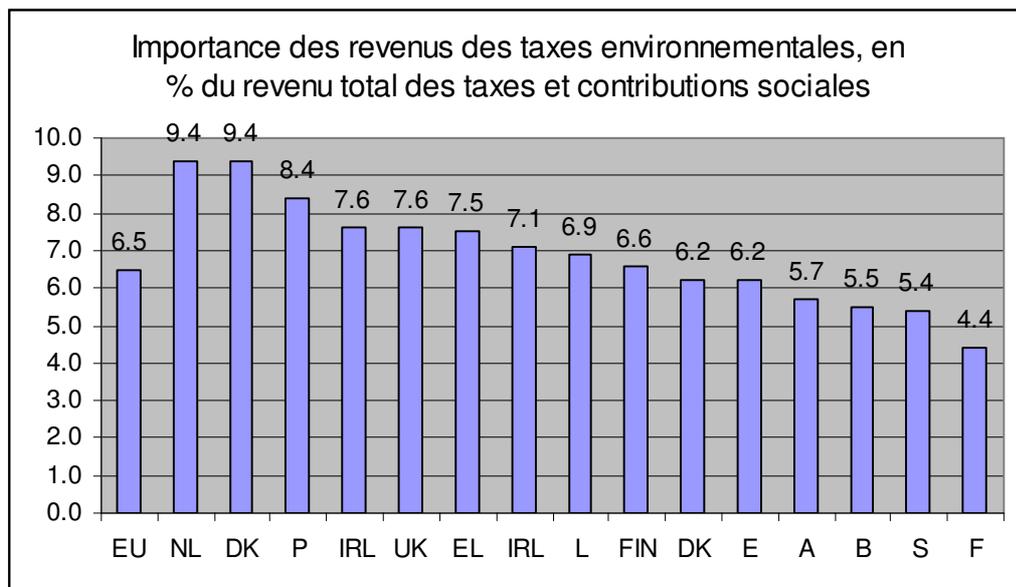
Taxes environnementales payées par l'industrie belge en 2001 (Mio EUR)



Sources : B. Kestemont, INS.

Remarquons que, dans ce graphique, ce sont les taxes sur la pollution et les ressources qui sont prises en compte. Les autres taxes (force motrice, énergie,..) en sont exclues.

Selon le rapport Eurostat, on peut également s'apercevoir qu'en Belgique, la somme des revenus perçus au travers des taxes environnementales s'est accru, entre 2000 et 2001, de 2,3% alors que l'augmentation moyenne dans les Pays Membres n'est que de 0,7%. Une autre particularité au niveau belge est le revenu très élevé provenant des taxes sur la pollution. Le revenu de ces taxes représente, pour la Belgique entière, environ 10% du total européen : 400 millions d'euros pour notre pays à comparer avec les 4,4 milliards perçus au niveau européen. Néanmoins, il est à noter qu'en 2001, le pourcentage total perçu par le biais des taxes environnementales par rapport au revenu total des taxes s'élève à 5,5% selon le rapport traitant des taxes environnementales publié par Eurostat fin 2003. Ce ratio est l'un des plus faible d'Europe avec la France et la Suède. Mais ce ratio doit être «pris avec des pincettes ». En effet, il indique plutôt le poids relatif que les pouvoirs publics accordent à l'environnement par rapport aux autres domaines taxés. On comprendra que ces indicateurs seront affectés par l'importance du total des taxes d'un pays. Par exemple, pour le Danemark et la Suède, les autres taxes et les contributions sociales sont très élevées ce qui amoindrit, dans une certaine mesure, le rapport de la part accordée à l'environnement.



Sources : Eurostat, Statistics in focus : environment and energy, Environmental Taxes in the European Union 1980-2001, Theme 8 – 9/2003.

Lorsqu'on analyse la situation de la Belgique par rapport à ce qui a été vu précédemment on peut remarquer que la pression des taxes environnementales n'est peut-être pas des plus fortes, loin de là, en comparaison avec ses voisins européens. Même au niveau européen, les taux atteints ne sont pas très élevés, par rapport à la taxation sur l'emploi par exemple (6,5% pour les taxes environnementales à comparer avec les 45,5% des taxes perçues au travers des taxes sur l'emploi). De plus, ces chiffres mettent en évidence, d'après nous, la faible imposition des matières environnementales car, de ces 6,5% du total, presque 80% sont à mettre au compte de taxes sur l'énergie... Les ressources provenant des taxes sur la pollution et sur les ressources sont très faibles.

Jean Beater, fiscaliste à la Fédération des Entreprises de Belgique, nous confiait d'ailleurs qu'à l'heure actuelle il n'existe pas réellement de politique fiscale «verte» en Belgique. Rien de comparable en tout cas avec les réformes environnementales que connaissent les Pays Bas ou le Danemark.

Néanmoins, la complexité même de la législation environnementale belge semble engendrer des problèmes pour les entreprises et les Régions et ce, aussi bien au niveau national qu'européen. Cette complexité, ce manque de clarté, engendre pour certains une démotivation, un rejet de la législation environnementale. Il suffit pour se convaincre de cette difficulté de regarder le nombre de publications annuelles relatives à l'environnement ou encore la perception qu'ont les entreprises par rapport à cette législation fiscale. A côté des taxes payées il faut également prendre en compte l'énergie et le temps consacré à la compréhension et au suivi de la législation. Toutes ces complications sont dommageables pour la compétitivité des entreprises mais également et surtout pour l'environnement...

Nous avons commencé cette partie en identifiant les rubriques comptables comprises dans les comptes des Dépenses de protection de l'environnement. Cette méthodologie provient d'Eurostat. Au niveau européen, on remarque que ces dépenses de protection de l'environnement ne cessent de croître et que l'éco-technologie représente aujourd'hui un secteur important et en pleine expansion. Nous avons également remarqué que la part consacrée aux dépenses courantes environnementales et aux investissements varie sensiblement d'un pays à l'autre et ce, en fonction de l'état d'avancement de ces pays en matière d'environnement. Parallèlement à cela, on peut noter que les investissements ont un caractère conjoncturel assez marqué et que donc des statistiques dans ce domaine sont « piégeuses » en terme d'analyse. Un autre fait soulevé est celui concernant les dépenses courantes externes dont le montant par rapport à celles dites internes ne cesse d'augmenter. La Belgique, dans l'analyse qui précède, ne se place pas trop mal en matière de qualité dans ces dépenses de protection de l'environnement. En effet, elle investit d'une façon conséquente et intelligente (investissements intégrés élevés en comparaison avec ceux end of pipe) par rapport à ses voisins européens. En ce qui concerne les taxes environnementales européennes, on se souvient, et cela est assez interpellant, de la faible part réellement allouée à l'environnement. Les revenus perçus au travers de ces taxes environnementales, en comparaison à ceux perçus grâce aux autres taxes sur l'emploi ou le revenu, sont minimales. Cela nous donne à réfléchir... D'autant plus que la Belgique, dans ce contexte, n'est pas à l'abri des critiques. C'est un des Etats Membres où les revenus de ces taxes sont les plus faibles ! Pourtant certains pays comme les Pays-Bas ou le Danemark donnent le bon exemple.

VII. Les comptes environnementaux : résultats pour la Belgique

Nous allons maintenant enfin nous concentrer sur les comptes environnementaux existant en Belgique et analyser certains résultats issus du compte de Dépenses de protection de l'environnement soit l'EPEA. Nous regarderons également les résultats les plus intéressants qui ressortent du NAMEA Air et du NAMEA Eau. Ces résultats sont exclusivement issus du rapport du Bureau fédéral du Plan qui, en juin 2003, a publié la première synthèse des comptes environnementaux en Belgique. Rappelons qu'à ce jour le Bureau fédéral du Plan a accumulé une certaine connaissance sur ce domaine et ce, grâce au soutien financier de la Commission européenne, de la DG Environnement et DG Eurostat. C'est donc logiquement sur ce rapport, qui présente la synthèse de l'existant pour la Belgique, que nous nous baserons dans cette partie.

En ce qui concerne les dépenses de protection de l'environnement, il consistera principalement en une analyse de leur évolution ainsi que de leur poids relatif. Nous essayerons aussi de savoir quels secteurs institutionnels financent ces dépenses et quels sont ceux qui produisent des activités de protection de l'environnement.

Par rapport aux comptes NAMEA, nous verrons tout d'abord quelle est la part de chaque acteur dans la pollution de l'eau et de l'air. Nous pourrons dès lors dégager des écoprofiles pour les entreprises. La pollution sectorielle pourra alors être déterminée et nous regarderons de plus près l'évolution de la pollution par secteur d'activités. A partir de ces données, il est possible, en les comparant avec leur poids économique, d'analyser leur éco-efficience. Pour terminer, nous comparerons cette éco-efficience avec quelques autres pays européens.

Les dépenses de protection de l'environnement en Belgique

Les dépenses de protection de l'environnement englobent, pour la Belgique, les dépenses de consommation finale comme par exemple l'achat par les ménages de sacs poubelle, les dépenses de consommation intermédiaire comme le paiement par une entreprise de services de traitement des déchets et enfin les dépenses courantes et d'investissement par les entreprises ou les pouvoirs publics. La méthodologie suivie est bien entendu semblable à celle prônée par Eurostat. Ici, cependant, plusieurs acteurs vont être pris en compte. On pourra donc directement montrer l'évolution des dépenses de protection de l'environnement et ce, en faisant une distinction par catégorie d'utilisateurs pour la période 1997-2000. Il s'agit donc ici des agents économiques qui réalisent des dépenses de protection de l'environnement et pas nécessairement des agents économiques qui financent ces dépenses. Nous verrons cela un peu plus tard.

Notons qu'ici, nous n'opérerons plus de distinction entre investissements intégrés ou end of pipe (sauf pour quelques secteurs et ce, à titre d'information) de même que les dépenses courantes ne seront plus subdivisées en dépenses courantes internes ou externes. Cela est fait pour une plus grande lisibilité et car ces données sont actuellement en cours de réactualisation et donc fragmentaires. Un tableau détaillé des dépenses courantes et des investissements des entreprises pour l'année 1999 sera quand même présenté en annexe dans ce travail.

Remarquons que les chiffres qui suivent sont repris d'une étude synthétique réalisée par le Bureau fédéral du Plan, seule étude complète, au niveau belge, à notre connaissance.

Dépenses de protection de l'environnement par acteur

Commençons par montrer la ventilation des Dépenses de protection de l'environnement entre les différentes catégories d'utilisateurs. Ces chiffres sont exprimés en millions d'euros.

	1997	1998	1999	2000
Total	3549	3788	3852	4320
Pouvoirs publics	676	878	871	1037
Entreprises	2230	2210	2292	2549
Ménages	640	687	674	702
Etranger	2	13	15	32

Source: G. Vandile, B. Van Zeebroeck, Les comptes environnementaux en Belgique, Le Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, juin 2003.

On s'aperçoit rapidement que le total de ces dépenses augmente de manière progressive pour tous les acteurs concernés.

Entre la période étudiée, à savoir entre 1997 et 2000, les dépenses totales de protection de l'environnement ont augmenté de plus de 20 %, ce qui représente une croissance nominale annuelle de près de 7 %. L'année 2000 constitue une année exceptionnelle en matière de dépenses de protection de l'environnement. Un fait intéressant est que ce sont les pouvoirs publics qui enregistrent la croissance la plus forte, tant en chiffres absolus qu'en pourcentage, soit plus de 15 % sur base annuelle.

Les entreprises et les ménages quant à eux, atteignent respectivement 5 et 3 %. Une dernière catégorie intéressante est « l'étranger ».

Cela correspond aux dépenses de protection de l'environnement effectuées par la Belgique pour l'étranger. Bien que marginales, ces dernières progressent de façon fulgurante.

Poids relatif des dépenses nationales de protection de l'environnement

Ces montants, pris dans l'absolu, ne nous renseignent pas vraiment sur l'importance de ces dépenses de protection de l'environnement. Il faudrait regarder ces chiffres en comparaison avec le montant des autres dépenses. Cela permettrait de se rendre compte de ce qui est consacré concrètement à la protection de l'environnement. Dans le tableau suivant, nous comparons les Dépenses nationales de protection de l'environnement (dnpe) et produit intérieur brut (pib). Entre 1997 et 2000, la part des dnpe dans le PIB augmente légèrement. Cela est déjà un peu plus décevant...Lorsqu'on compare les différents secteurs institutionnels entre eux, on remarque que seuls, les pouvoirs publics semblent avoir réellement augmenté leurs dépenses de protection de l'environnement par rapport au total des dépenses. Cette confirmation est d'autant plus vraie que ce sont également eux qui ont investi de plus en plus dans la protection de l'environnement. On peut également montrer une plus grande préoccupation environnementale des pouvoirs publics par le fait que leur part des dépenses de consommation de protection de l'environnement dans le total de la consommation publique croît.

Le poids relatif des dépenses nationales de protection de l'environnement (dnpe) (en %)

	1997	1998	1999	2000
dnpe en tant que part du PIB	1,63	1,68	1,64	1,74
dpe des ménages en tant que part de la consommation totale des ménages	0,56	0,57	0,55	0,54
dpe de consommation des pouvoirs publics en tant que part dans leur consommation totale	1,20	1,28	1,20	1,40
dpe d'investissements des pouvoirs publics dans les investissements publics totaux	3,57	8,05	6,41	6,76
dpe intermédiaires des entreprises dans le total des consommations intermédiaires	0,58	0,58	0,59	0,59
dpe d'investissement des entreprises dans le total des investissements des entreprises	1,91	1,63	1,47	1,46

Source:G. Vandile, B. Van Zeebroeck, Les comptes environnementaux en Belgique, Le Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, juin 2003.

Un fait est tout de même surprenant : il s'agit des ménages dont la part de dépenses de protection de l'environnement, dans le total de la consommation, diminue légèrement. Dans le contexte actuel de prise de conscience générale, cela est relativement étonnant. En ce qui concerne les entreprises, un fait inquiétant est également mis à jour : on observe une nette baisse de la part des investissements de protection de l'environnement dans le total des investissements alors que les dépenses intermédiaires de protection de l'environnement progressent très lentement.

Part des secteurs institutionnels dans le financement des dépenses de protection de l'environnement

Regardons maintenant qui paie quelle part dans ces dépenses d'environnement. Il est évident qu'il y a de nombreux transferts et ce, principalement des pouvoirs publics vers les entreprises. On peut s'apercevoir que les entreprises sont responsables financièrement pour plus de la moitié des dépenses nationales de protection de l'environnement. Cela même si leur part, tout comme celle des ménages d'ailleurs, s'effrite légèrement. Ici encore, on observe une augmentation de la part des pouvoirs publics. Cette augmentation est substantielle puisque les pouvoirs publics sont, en 2000, responsables pour un peu plus du tiers du financement des dépenses belges de protection de l'environnement. Lorsqu'on opère une sous-division au sein des pouvoirs publics, on note que la majeure partie est à comptabiliser au profit des autorités régionales bien que la progression la plus impressionnante concerne les autorités fédérales et locales.

Part des secteurs institutionnels dans le financement des dnpe (en %)

	1997	1998	1999	2000
Entreprises	54,3	51,8	52,8	50,8
Ensemble des pouvoirs publics	28,6	30,9	30,7	33,6
Autorité fédérale	1,9	3,1	1,9	4,0
Autorités régionales	19,5	19,3	19,5	20,4
Autorités locales	7,1	8,6	9,2	9,1
Ménages	17,2	17,3	16,5	15,6

Source:G. Vandile, B. Van Zeebroeck, Les comptes environnementaux en Belgique, Le Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, juin 2003.

Distribution de la production d'activités de protection de l'environnement entre les entreprises et les pouvoirs publics

Le tableau suivant permet de faire une distinction entre les dépenses courantes et les investissements de protection de l'environnement. On note que la part des entreprises reste la plus importante pour ces deux domaines. Néanmoins, la part des entreprises dans les investissements de protection de l'environnement décroît, alors que les dépenses courantes vont croissant. Ce phénomène a déjà été expliqué dans ce TFE au niveau européen et peut, bien sûr, expliquer également ces tendances au niveau de la Belgique. On peut s'apercevoir que, en 1997, la Région de Bruxelles-Capitale investit une part très limitée. Celle-ci est expliquée par un désinvestissement.

En effet, un incinérateur a été privatisé. Néanmoins, depuis 1998, la part des pouvoirs régionaux est en constante diminution. Par contre, une augmentation se fait sentir dans le chef des autorités locales qui enregistrent une forte hausse de 16 % à près de 25 % du total des investissements pour la protection de l'environnement. Ces investissements sont principalement consacrés à la protection de l'eau.

Comme expliqué précédemment, on s'aperçoit bien ici que le rôle des autorités fédérales est de plus en plus marginalisé en tous cas en ce qui concerne la production d'activités de protection de l'environnement.

Distribution de la production d'activités de protection de l'environnement entre les entreprises et les pouvoirs publics (en %)

		1997	1998	1999	2000
<u>Dépenses courantes</u>	Total	100	100	100	100
	Entreprises	67	66	69	69
	Total des pouvoirs publics	33	34	31	31
	dont autorité fédérale	1,6	1,6	0,2	0,2
	dont autorités régionales	14,4	14,8	15,0	16,6
	dont autorités locales	17,1	17,8	15,8	14,4
<u>Investissements</u>	Total	100	100	100	100
	Entreprises	83	73	71	70
	Total des autorités	17	27	29	30
	dont autorité fédérale	0,3	0,1	0,0	0,0
	dont autorités régionales	1,3	8,0	6,8	6,6
	dont autorités locales	15,9	19,3	22,1	23,4

Source: G. Vandile, B. Van Zeebroeck, Les comptes environnementaux en Belgique, Le Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, juin 2003.

Dépenses courantes et investissement par branches

Penchons-nous maintenant sur le rôle plus précis des entreprises qui, comme nous venons de le voir, investissent de moins en moins dans la protection de l'environnement alors que leurs dépenses courantes continuent d'augmenter. Ces entreprises sont néanmoins encore à l'heure actuelle le principal acteur en matière de protection de l'environnement. Les entreprises assurent, en fin de compte, la majeure partie de la production, il est donc également intéressant d'analyser dans quelle mesure les différentes branches font des efforts en vue de protéger l'environnement. Le prochain tableau nous éclairera, pour les branches pour lesquelles des données sont disponibles, sur la part des dépenses courantes et des investissements dans l'output total de la branche.

Part des dépenses courantes environnementales dans l'output total (1999) et part moyenne des investissements environnementaux dans le total des investissements (1997-2000) par branche (en %)

	Part des dépenses environnementales courantes dans l'output total de la branche	Part des investissements environnementaux dans les investissements totaux de la branche
Industries extractives	0,15	0,7
Industrie agro-alimentaire	0,16	2,0
Textile, habillement et chaussures	0,11	1,5
Bois	0,32	2,1
Papier et carton; imprimerie	0,16	1,1
Produits de la cokéfaction, du raffinage, de l'industrie nucléaire	0,58	7,6
Chimie, caoutchouc et matières plastiques	0,99	4,5
Autres produits minéraux non métalliques	0,04	3,2
Métallurgie	0,28	6,7
Autres industries	0,16	1,2
Electricité, gaz et eau	1,56	2,3

Source: G. Vandile, B. Van Zeebroeck, Les comptes environnementaux en Belgique, Le Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, Juin 2003.

Les chiffres qui sautent aux yeux sont sans conteste les parts des investissements environnementaux dans les investissements totaux de la branche cokéfaction et raffinage ainsi que celle de la métallurgie. On s'aperçoit que le secteur de la chimie est, par rapport à la moyenne, également un gros investisseur dans la protection de l'environnement. En ce qui concerne la part des dépenses courantes environnementales dans l'output total, le secteur de l'électricité, du gaz et de l'eau occupe de loin la première place. En analysant la part des domaines environnementaux dans l'output des activités de protection de l'environnement, il est possible de dire que la plus importante production d'activités de protection de l'environnement est clairement à situer, entre 1997 et 2000, dans le domaine des déchets. Les déchets prennent d'ailleurs de plus en plus d'importance au cours du temps. En 2000, ce domaine représente près des 2/3 de la production totale. L'eau représente, quant à elle, le deuxième poste, représentant 1/6 du total. La catégorie "autres", avec moins de 10%, englobe principalement des dépenses administratives qui ne peuvent être associées précisément à un domaine environnemental particulier.

A titre d'information nous plaçons également en annexes⁴² un tableau reprenant les dépenses courantes pour la protection de l'environnement dans les industries ainsi que leurs ventilations par domaine environnemental et ce pour l'année 1999. Les chiffres cette fois-ci sont exprimés en milliers d'euros et non plus en pourcentage.

⁴² Voir Annexes N°2

Domaines environnementaux des activités de protection de l'environnement

Part des domaines environnementaux dans l'output des activités de protection de l'environnement (en %)

	1997	1998	1999	2000
Déchets	64,2	65,5	66,1	66,4
Eau	17,5	16,7	17,5	16,5
Air	4,3	4,0	3,9	3,9
Biodiversité	3,7	3,5	3,0	3,5
Sols	1,5	1,2	1,5	1,5
Rayonnements	0,5	0,2	0,0	0,0
Autres	8,3	8,9	7,9	8,2

Source: G. Vandile, B. Van Zeebroeck, Les comptes environnementaux en Belgique, Le Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, juin 2003.

Lorsqu'on isole les investissements de protection de l'environnement, la situation n'est plus la même. Une grosse moitié de ces derniers est réalisée premièrement dans le domaine des eaux puis, en seconde position, dans le domaine des déchets bien que cette catégorie ait augmenté (au détriment des investissements pour la protection de l'air.)

Part des domaines environnementaux dans les investissements de protection de l'environnement (en %)

	1997	1998	1999	2000
Eau	56,8	52,2	51,9	55,8
Déchets	23,0	24,4	32,4	30,2
Air	15,0	19,1	11,0	9,0
Biodiversité	1,9	1,7	1,6	2,1
Sols	0,3	0,6	0,9	0,7
Rayonnements	0,3	0,1	0,0	0,0
Autres	2,7	2,0	2,2	2,3

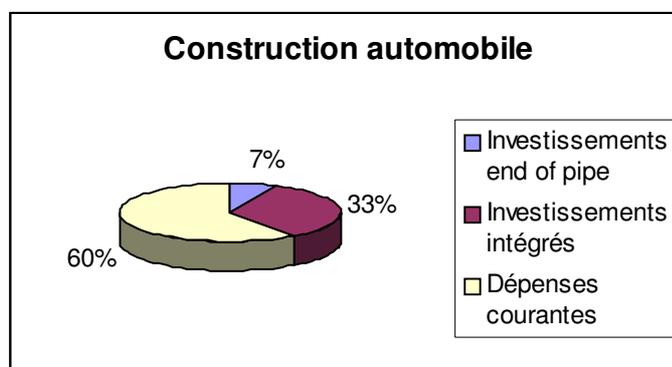
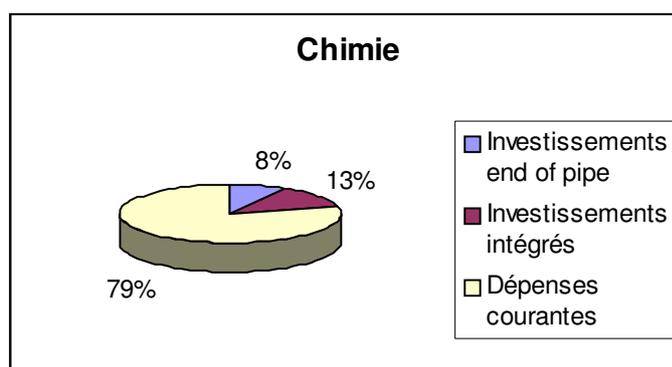
Source: G. Vandile, B. Van Zeebroeck, Les comptes environnementaux en Belgique, Le Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, juin 2003.

De ce qui ressort, on peut remarquer que les trois domaines environnementaux qui suscitent le plus de dépenses sur la période 1997-2000 sont bien les déchets, l'eau et l'air⁴³. On peut s'en rendre compte grâce aux comptes environnementaux de l'environnement et plus précisément ceux de Dépenses de protection de l'environnement. Nous pouvons dès lors regarder en quoi ces investissements et autres dépenses courantes en matière de protection de l'environnement ont eu un impact sur l'état de l'environnement. Cela est possible grâce aux comptes environnementaux NAMEA.

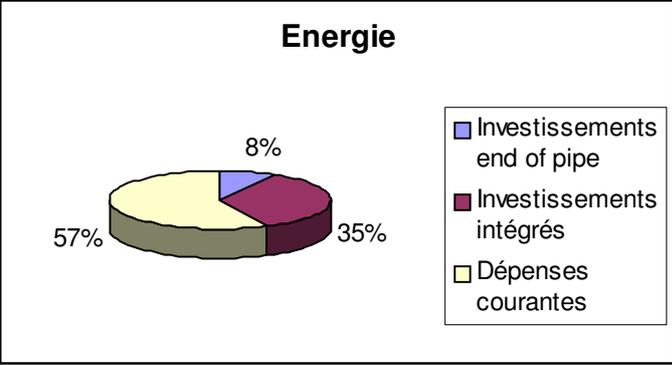
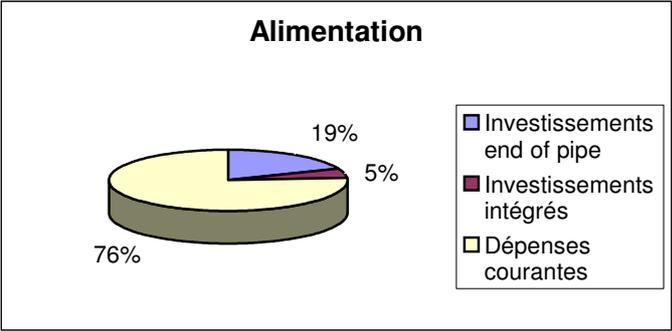
⁴³ Nous mettons également en Annexes N°3 un tableau reprenant une répartition par domaine de dépenses courantes pour la protection de l'environnement dans les grands secteurs d'activités (année 1999).

Afin d'être encore plus précis, nous reprenons en Annexes⁴⁴ un tableau qui détaille, pour les différents secteurs d'activités, l'ensemble des montants des dépenses de protection de l'environnement en faisant la distinction entre Investissements end of pipe, intégrés et les dépenses courantes. De plus, il ventile ces dépenses par domaine environnemental. Les données très complètes de ce tableau, rédigé par l'INS, sont les dernières disponibles à ce jour et datent de 1999.

Afin de clore la partie plus spécifique aux entreprises, voici quelques graphiques qui montrent la part des différents types de dépenses environnementales dans quelques secteurs et ce, pour l'année 1999. Nous faisons ici à nouveau la différence entre Investissements intégrés et ceux dits end of pipe. Ceux-ci sont comparés aux dépenses courantes.



⁴⁴ Voir Annexes N°4



Sources : Kestemont, B., Statistics Belgium Working Paper n°7 : Les dépenses courantes de protection de l'environnement par les industrie en Belgique, INS, avril 2002, Bruxelles.

Avant d'entamer la partie relative aux NAMEA Air et Eau, synthétisons les résultats que nous venons de détailler en ce qui concerne les Dépenses de protection de l'environnement. Nous avons tout d'abord remarqué qu'entre 1997 et 2000 les dépenses de protection de l'environnement ont augmenté fortement. Cette croissance est principalement attribuable au Pouvoirs publics qui ont augmenté sensiblement leur part dans ces dépenses et ce, par rapport aux ménages et entreprises. Ces deux derniers acteurs ont, quant à eux, vu leurs dépenses légèrement augmenter et ce, en chiffre absolu. Néanmoins, les entreprises ont accusé une nette baisse des investissements de protection de l'environnement dans le total de leurs investissements. Nous avons également vu que les Pouvoirs publics (principalement les Régions) sont responsables pour environ un tiers du financement des dépenses de protection de l'environnement. Pourtant, les entreprises restent le principal acteur avec un financement de l'ordre de 50%. Lorsque l'on se concentre sur la production d'activité de protection de l'environnement, on remarque que les entreprises occupent une position importante par rapport aux Pouvoirs publics : elles produisent en effet 70% du total de la production. Nous avons également vu dans cette partie que les déchets prennent de plus en plus d'importance dans cette production d'activité de protection de l'environnement et cela en comparaison avec les autres domaines que sont l'air et l'eau. On se rend compte dès lors de la nécessité de mettre en place le plus rapidement possible un NAMEA Déchets afin d'optimiser les prises de décisions dans ce domaine.

La pollution en Belgique au travers des NAMEA

Nous allons maintenant, et cela pour l'eau et l'air, regarder les données provenant des NAMEA qui sont disponibles, rappelons-le, pour la Belgique. Il est cependant dommage qu'on ne dispose pas encore d'un NAMEA Déchets et ce, afin de peaufiner l'analyse et tirer certaines conclusions qui auraient pu être très intéressantes vu l'intérêt croissant que l'on porte à ce domaine... Il semble donc opportun de créer ce NAMEA Déchet.

La pollution de l'air et de l'eau en Belgique

Cette partie va nous permettre de regarder dans quelle mesure la pollution a évolué au niveau de notre pays. Nous nous arrêterons également sur les sources principales de cette pollution. Nous verrons que les entreprises et les ménages ont chacun leur part de responsabilité dans cette pollution et nous approfondirons le secteur industriel qui reste cependant la principale source de pollution. Nous tirerons ensuite des écoprofiles sectoriels d'où nous dégagerons des éco-efficiences pour les branches d'activité mais également pour les ménages. Une dernière partie consistera, en se basant sur une analyse input-output, à relier la pollution générée par les producteurs belges aux différentes catégories de demande finale.

Tout d'abord, précisons quelques concepts. En ce qui concerne la mesure de la pollution de l'air qui apparaît dans ces comptes environnementaux belges, les auteurs se basent sur quatre grands types de polluants: l'effet de serre, l'acidification, la pollution photochimique et les émissions de monoxydes de carbone. Ces quatre types de pollution permettent de disposer d'un aperçu de la qualité de l'air. Pour l'effet de serre et l'acidification, il existe des indices généralement acceptés qui permettent de combiner différents polluants.

Pour ce qui a trait à la pollution de l'eau, on ne possède pas, pour le moment, d'indices généralement acceptés qui regrouperaient différents polluants. Pour cette raison, on a retenu treize polluants qui seront présentés individuellement dans le tableau qui suit. On prend en compte huit métaux lourds à savoir l'arsenic, le cadmium, le mercure, le cuivre, le chrome, le nickel, le plomb, le zinc ainsi que l'azote, le phosphore, les matières en suspension et les demandes chimiques et biochimiques en oxygène.

Le but de ce travail est avant tout de brosser le contenu de ces comptes environnementaux. Il ne sera donc pas précisé ici les différentes méthodes de mesure et d'évaluation de ces pollutions.

Evolution de la pollution totale et allocation aux ménages et entreprises.

Qui est responsable de quoi en matière de pollution ? Cette question très intéressante va, dans ce qui suit, trouver une réponse. Nous allons présenter les responsabilités respectives des ménages et des entreprises dans la pollution de l'air en Belgique entre 1994 et 2000 ainsi que l'évolution de la pollution de l'eau au cours de la période 1997-1999 (l'évolution de la pollution est exprimée en pourcentage de variation des émissions de polluants sur les périodes considérées.)

Evolution de la pollution totale et allocation aux ménages et entreprises (en %)

	Total	Ménages		Entreprises	
	Evolution	Part	Evolution	Part	Evolution
Pollution de l'air (1994-2000)					
Effet de serre	+3,6	21,9	+7,8	78,1	+2,5
Acidification	-23,0	13,4	-13,4	86,6	-24,4
Pollution photochimique	-19,9	29,3	-16,8	70,7	-21,2
Monoxydes de carbone	-17,1	40,7	-11,3	59,3	-20,8
Pollution de l'eau (1997-1999)					
Demande biochimique en oxygène	+0,2	65,3	+1,4	34,7	-2,0
Demande chimique en oxygène	-1,3	68,2	+1,4	31,8	-6,7
Matières en suspension	-0,9	84,5	+0,7	15,5	-8,9
Arsenic	+21,5	35,2	+1,7	64,8	+34,6
Cadmium	-8,2	40,1	+1,7	59,9	-14,6
Mercure	-41,9	32,4	+1,7	67,6	-55,6
Cuivre	-4,5	70,4	+1,7	29,6	-18,2
Chrome	-1,3	11,6	+1,7	88,4	-1,7
Nickel	-11,8	14,3	+1,7	85,7	-13,9
Plomb	-14,7	52,7	+1,7	47,3	-31,4
Zinc	-7,1	39,1	+1,7	60,9	-12,2
Phosphore	+0,5	63,2	+1,6	36,8	-1,3
Azote	+11,1	38,5	+1,8	61,5	+17,3

Source: G. Vandile, B. Van Zeebroeck, Les comptes environnementaux en Belgique, Le Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, Juin 2003.

Tout d'abord, on remarque que la qualité de l'air s'est améliorée entre 1994 et 2000. Ceci est vrai pour trois des quatre indicateurs. Seule la part des gaz à effets de serre a encore progressé. Sinon, les indicateurs montrent une diminution de la pollution atmosphérique de près de 20%. Un fait important est que ce sont les entreprises qui connaissent l'évolution la plus positive. Ceci est encourageant car ce sont ces dernières qui sont responsables pour la quasi-totalité de la pollution atmosphérique. Cependant, lorsqu'on regarde dans la section précédente la part des domaines environnementaux dans les investissements de protection de l'environnement pour l'année 2000 (en %), on remarque que pour ce qui a trait à la pollution de l'air, seulement 9% y était consacré... Y aurait-il moyen de faire mieux, surtout en ce qui concerne les émissions de gaz à effets de serre ? Espérons-le car un accord dans le cadre du protocole de Kyoto entre les différentes autorités a enfin été trouvé et ce, en vue de répartir l'effort à consentir entre les différentes Régions.

En ce qui concerne la qualité des eaux en Belgique maintenant, on remarque que la situation est très différente. En effet, cette fois, ce sont les ménages qui sont responsables, en grande partie, de la pollution aquatique. On note que pour les demandes chimiques et biochimiques en oxygène, les matières en suspension et le phosphore, la part des ménages est sensiblement plus élevée. Plus inquiétant encore est que l'on constate, toujours pour les ménages, une évolution de tous les indicateurs de pollution de l'eau. Les entreprises restent tout de même les plus polluantes en ce qui concerne presque tous les métaux lourds ainsi que pour l'azote. L'évolution des émissions de polluants est assez variée : pour la majorité des métaux lourds, cette dernière est très encourageante (mercure, plomb, cuivre) par contre, pour l'arsenic, c'est l'inverse. L'azote représente l'autre polluant qui connut une croissance entre 1997 et 2000. Pourtant, comme vu précédemment, c'est dans le domaine de l'eau que les investissements à caractère environnementaux sont les plus importants.

L'éco-efficience

Nous allons maintenant introduire un concept fort utile afin d'aiguiser encore un peu plus cette analyse. On sait qu'une diminution des polluants peut résulter soit d'un recul de l'activité économique, soit de comportements de production et de consommation plus écologiques. Dès lors, il convient de restituer l'évolution de la pollution par rapport à celle de l'activité économique. Le concept de l'éco-efficience permet de faire ce parallèle. On considère que si la production ou la consommation croît plus rapidement (ou diminue plus lentement) que les émissions qui en découlent, l'éco-efficience progresse.

Evolution de l'éco-efficience des ménages (en %)

	Total	Transport	Chauffage	Autres
Pollution de l'air (1994-2000)				
Effet de serre	+6,1	-2,9	+17,0	+12,7
Acidification	+27,4	+43,7	+23,5	+12,7
Pollution photochimique	+30,8	+47,8	+18,4	+18,0
Monoxydes de carbone	+25,2	+33,8	+42,3	+12,7
Pollution de l'eau (1997-1999)				
Demande biochimique en oxygène	+3,8			
Demande chimique en oxygène	+3,8			
Matières en suspension	+4,5			
Métaux lourds	+3,5			
Phosphore	+3,6			
Azote	+3,8			

Source: G. Vandile, B. Van Zeebroeck, Les comptes environnementaux en Belgique, Le Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, juin 2003.

Le tableau précédant nous montre que cette éco-efficience augmente pour les ménages et ce, pour tous les indicateurs de pollution. Rappelons que cette éco-efficience est définie ici comme l'écart entre la croissance réelle de la consommation en pour cent et l'évolution des émissions en pour cent. Cette éco-efficience a évolué de façon fulgurante en matière de pollution atmosphérique. Sur trois des quatre indicateurs, on peut voir une progression de plus ou moins 25%. En d'autres termes, cela veut dire qu'en 2000, une même quantité consommée génère 25 % en moins de pollution de l'air ou qu'une même quantité de pollution correspond à une consommation 25 % plus élevée ! La seule faiblesse se situe encore et toujours au niveau des gaz à effets de serre où l'on note la plus faible évolution et même une diminution de l'éco-efficience en ce qui concerne les transports... L'éco-efficience des ménages en ce qui concerne la pollution de l'eau est, elle, positive et ce pour tous les polluants concernés.

A coté de l'éco-efficience calculée pour les ménages, il est bien entendu également possible de voir dans quelle mesure l'éco-efficience des différents secteurs d'activité progressent. Nous présenterons d'abord un tableau qui reprend l'éco-efficience pour l'ensemble des branches avant de décrire rapidement un certain nombre de branches.

Dans ce qui suivra, on parlera d'éco-efficience positive lorsque la valeur ajoutée progresse plus rapidement que les émissions de polluants, ou si elle baisse plus lentement. L'éco-efficience de la pollution de l'air augmente fortement et ce pour les quatre types de pollution.

Cela veut dire que la croissance économique progresse donc plus rapidement que les émissions atmosphériques polluantes. On peut alors parler d'un découplage fort. En ce qui concerne l'eau, seule l'éco-efficience de l'arsenic et de l'azote sont négatives. Pour le reste, on note une diminution de la pollution aquatique et ce parallèlement à la croissance économique.

Evolution de l'éco-efficience de l'ensemble des branches (en %)

Pollution de l'air (1994-2000)

Effet de serre	+13
Acidification	+40
Pollution photochimique	+37
Monoxyde de carbone	+37

Pollution de l'eau (1997-1999)

Demande biochimique en oxygène	+6
Demande chimique en oxygène	+11
Matières en suspension	+13
Arsenic	-30
Cadmium	+19
Mercuré	+60
Cuivre	+23
Chrome	+6
Nickel	+18
Plomb	+36
Zinc	+17
Phosphore	+6
Azote	-13

Source: G. Vandile, B. Van Zeebroeck, Les comptes environnementaux en Belgique, Le Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, juin 2003.

Ces résultats sont très utiles afin de déceler l'endroit où « le bât blesse ». On remarque donc que l'éco-efficience progresse dans tous les domaines exceptés ceux de l'arsenic et de l'azote. Grâce à ces comptes environnementaux, les décideurs peuvent alors prendre des mesures plus précises concernant un domaine particulier. Pensons par exemple à l'octroi de subsides pour des investissements destinés à purifier l'eau azotée ou bien au renforcement de la sévérité des taxes sur les rejets contenant de l'arsenic, etc. Voilà toute l'utilité de ce genre de comptes environnementaux.

Ecoprofils

Nous allons maintenant regarder de plus près le rôle des entreprises en matière de pollution d'air et d'eau. Afin de réaliser cela, il faut disposer des écoprofiles et ce, par secteurs d'activité. Ces écoprofiles nous fournissent des informations sur d'une part, le poids économique d'une branche bien précise et d'autre part sur sa responsabilité pour un ou plusieurs types de polluants. C'est la combinaison de ces deux données qui donne un aperçu de l'évolution du secteur et ce, en terme d'éco-efficience. Cela est d'autant plus intéressant que nous pouvons faire une comparaison avec d'autres pays européens (pour lesquels les données venant d'Eurostat existent).

Nous allons dans ce travail prendre en compte uniquement les secteurs qui ont un rôle important en matière de pollution d'eau et d'air. Nous en avons isolé quatre à savoir, l'agriculture, la chimie, la métallurgie, et le secteur de l'électricité, du gaz et de l'eau chaude. Les graphiques seront ici présentés surtout à titre d'exemple et ce afin de montrer les multiples possibilités qu'offrent de tels comptes environnementaux. La source de ces graphiques est : G. Vandile, B. Van Zeebroeck, Les comptes environnementaux en Belgique, Le Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, juin 2003.

A. Agriculture, chasse et services annexes

Ce que l'on remarque directement est la part très élevée de l'agriculture dans la pollution de l'eau par l'azote et, dans une moindre mesure, par le phosphore. La contribution de ce secteur est également fort importante en termes d'acidification de l'air et de gaz à effets de serre. Néanmoins, l'agriculture réalise d'une manière générale, des gains d'éco-efficience pour la pollution atmosphérique et aquatique. Cela ne se vérifie pas pour l'azote où il s'est produit une baisse de cette éco-efficience. On peut remarquer qu'en comparaison avec nos voisins européens, l'agriculture belge, en matière de pollution, se porte relativement bien. Attention tout de même lors de l'analyse de ces chiffres car, lorsqu'on les compare à l'échelle internationale, la position de départ est bien entendu très importante : il est plus aisé de diminuer ses taux de pollution lorsqu'on pollue beaucoup que quand on pollue très peu...

B. Chimie

L'impact de la chimie sur l'environnement se fait principalement au niveau de l'eau avec une part de plus de 10 % dans presque tous les types de pollution de l'eau. La pollution au mercure et à l'arsenic est la plus importante. On peut aussi remarquer une pollution de l'air et plus spécifiquement la pollution photochimique de l'air et l'effet de serre. Néanmoins, les gains en termes d'éco-efficience pour ce secteur chimique sont importants et plus spécifiques là où la pollution est la plus conséquente. On note ainsi par exemple un gain de près de 50% pour le mercure. Seul petit point faible, le nickel, pour lequel une baisse de l'éco-efficience est tout de même observée ainsi que pour les gaz à effets de serre dont les émissions augmentent également. Il n'y a donc pas de découplage fort : les émissions de polluants progressent plus que la croissance économique du secteur... Rappelons que le secteur de la chimie représente comme on l'a vu précédemment un des secteurs où l'on investit le plus en matière environnementale.

C. Métallurgie

En ce qui concerne le secteur de la métallurgie, il est facile de comprendre que la principale source de pollution concerne les métaux lourds concentrés dans l'eau. En effet, à elle seule, cette branche est responsable pour près de un tiers du total des émissions de zinc, de plomb mais également et surtout de cadmium et d'arsenic! Bien qu'elle réalise des gains d'éco-efficience dans le domaine de la pollution par le monoxyde de carbone, sa responsabilité dans le total émis est énorme avec environ 60%. En ce qui concerne la pollution de l'eau, il est intéressant de remarquer qu'il n'y a aucun découplage fort. Cela est explicable en partie par le fait qu'entre 1997 et 1999 il n'y a pas eu de croissance économique dans ce secteur difficile. Malgré cela, quelques gains d'éco-efficience ont tout de même été réalisés surtout en matière de pollution de l'eau (cuivre, plomb, demandes en oxygènes,...) mais le problème reste alarmant en ce qui concerne l'arsenic et le mercure. Ces émissions font, sur la période étudiée, plus que doubler. On remarque donc que, malgré les investissements consentis en matière d'environnement (6,7% du total des investissements de la branche ont un caractère environnemental), les résultats restent mitigés.

D. Electricité, gaz, vapeur et eau chaude

Les entreprises de ce secteur sont avant tout responsables d'une part importante dans la pollution de l'air et ce, principalement pour les gaz à effets de serre, les émissions de polluants acides et dans la pollution photochimique. Des efforts sont quand même réalisés dans ce domaine où l'on peut s'apercevoir des gains en terme d'éco-efficience. Cette situation est cependant totalement différente par rapport à la pollution de l'eau où l'on accuse même des reculs de cette éco-efficience (zinc, chrome).

Malgré cela, l'industrie belge de l'électricité et du gaz présente malgré tout et ce, pour presque tous les types de pollution de l'air, de meilleurs résultats que ses voisins hollandais, français ou anglais !

Analyse input-output

Cette analyse input-output, très intéressante, représente bien le genre d'extension possible qu'offrent les comptes environnementaux. Cela confère la possibilité de créer un lien entre économie et environnement. Cette analyse, réalisée sur base des tableaux input-output de la Belgique de 1995, concerne l'allocation de la pollution par les producteurs belges aux grandes catégories de demande finale à savoir Consommation, Investissements, Stocks, Exportation. Ces tableaux renseignent d'une manière générale sur les transactions de produits au sein d'une économie. Il est également possible de mettre en lumière les biens et services nécessaires à la production d'autres biens et services ou encore définir l'emploi final des produits (à quoi sont-ils destinés). Dès lors, une fois ces comptes sous la main, il est possible, lorsqu'on dispose également des coefficients de pollution par produit, de dégager non seulement la pollution qui est directement liée à la production d'une unité de demande finale, mais aussi de la pollution indirecte due à la production des biens intermédiaires. Le tableau qui suit montre les résultats de 1995⁴⁵. Bien que cela date légèrement, on peut penser que les résultats d'aujourd'hui ne doivent pas en être trop éloignés vu la composition plutôt rigide de la demande...

⁴⁵ Pour ce qui concerne la pollution de l'eau, comme les chiffres ne sont disponibles que pour les années 97 et suivantes, les auteurs de ces calculs ont mis comme hypothèse que le niveau de 1995 était identique à celui de 1997.

Parts dans la demande totale finale de produits domestiques et dans la pollution
par des producteurs domestiques (en %)

	Consommation			Investisse- ments	Variation des stocks	Exporta- tions
	Ménages	Isblsm	Pouvoirs publics			
Demande finale de produits domestiques	31	1	17	11	-1	41
Pollution de l'air (1994-2000)						
Effet de serre	30	1	5	9	-2	58
Acidification	36	1	4	7	-1	54
Pollution photochimique	28	1	4	11	-2	57
Monoxyde de carbone	14	0	4	9	-4	77
Pollution de l'eau (1997-1999)						
Demande biochimique en oxygène	35	1	11	3	-1	51
Demande chimique en oxygène	29	1	12	3	-1	57
Matières en suspension	26	1	24	6	-1	45
Arsenic	14	0	9	5	-3	75
Cadmium	13	0	5	10	-4	75
Mercuré	13	0	7	3	-2	79
Cuivre	18	1	20	7	-2	58
Chrome	13	0	4	11	-3	75
Nickel	11	0	3	14	-3	76
Plomb	18	0	11	7	-3	67
Zinc	13	0	7	6	-3	76
Phosphore	38	1	8	3	0	50
Azote	41	1	5	2	0	52

Note: isblsm = Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Source: G. Vandile, B. Van Zeebroeck, Les comptes environnementaux en Belgique, Le Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, juin 2003.

La première ligne de ce tableau nous renseigne sur la part dans la demande de produits domestiques de chaque composante de la demande finale. On s'aperçoit donc de prime abord que les ménages, les pouvoirs publics et autres ISBLSM (soit la Consommation) représentent quelques 49% de la demande finale de produits domestiques. La Belgique est un pays exportateur : cela se confirme au travers des chiffres avec plus de 40% de cette même demande finale de produits domestiques qui partent vers l'étranger sous forme d'exportation !

Cela a évidemment des conséquences très spectaculaires : la production de biens destinés à l'exportation est responsable pour plus de la moitié de tous les types de pollution de l'air et de l'eau par les producteurs belges (excepté les matières en suspension)! Cela est explicable par le fait que la plupart (environ trois quarts) des biens exportés sont des biens industriels qui évidemment engendrent une pollution supérieure à par exemple la production de services, services consommés en plus grande partie par les ménages...

Les ménages occupent tout de même la deuxième position en termes de demande polluante et ce, pour presque tous les indicateurs. Une remarque intéressante : la part des ménages est pour presque tous ces polluants inférieure à sa demande finale de produits domestiques ; presque tous, exceptés les polluants issus de la production des biens alimentaires comme par exemple, le phosphore, la demande biochimique en oxygène, ou encore l'acidification.

Il faut également savoir que la part de la consommation publique et des investissements dans la pollution se situe aussi en-dessous de leur part dans la demande finale. Ce sont majoritairement les services qui composent la consommation publique car les salaires des fonctionnaires, du personnel enseignant et du personnel soignant sont également repris dans cette catégorie. La part élevée de cette consommation dans la pollution de l'eau par des matières en suspension et par le cuivre peut s'expliquer par le fait que l'on comptabilise, sous cette rubrique de consommation publique, l'allocation des salaires du secteur des soins de santé. Il faut savoir que le secteur des soins de santé est responsable en grande partie de la pollution de l'eau par ces deux polluants.

Pour ce qui traite des investissements, la demande est principalement axée sur le secteur de la construction et d'une manière moindre sur le secteur tertiaire. Comme ces deux secteurs ne sont pas parmi les plus polluants on comprendra que la part des investissements dans la pollution est pour presque tous les polluants moins élevée que la part des investissements dans la demande finale de produits domestiques.

Enfin, reste à voir ce que veut dire la contribution négative des variations de stocks. Cela explique qu'en 1995, grâce aux stocks accumulés, on assiste à des « économies de pollution » pour la plupart des types de pollution. Si ces stocks étaient épuisés, les producteurs belges auraient et cela afin de satisfaire la demande, émis 4 % de plus de monoxyde de carbone dans l'air et 3% d'arsenic en plus dans l'eau.

Nous avons commencé cette partie en tentant de découvrir qui était responsable de quoi en matière de pollution de l'air et de l'eau. Grosso modo, on peut relever que les entreprises, en ce qui concerne la pollution atmosphérique, sont responsables pour environ les trois quarts des émissions totales. Par contre, on remarque que les ménages sont responsables en grande partie de la pollution aquatique, exceptée cependant celle issue des métaux lourds.

En termes de qualité, les indicateurs montrent entre 1994 et 2000 que celle-ci s'est, en tous cas pour l'air, améliorée. Il n'y a que l'effet de serre qui progresse. Néanmoins, on peut être optimiste pour ce domaine vu le déroulement du processus de Kyoto qui s'est enfin mis sur pied. En ce qui concerne la qualité des eaux, on note que les indicateurs de pollution augmentent dans le chef des ménages ce qui n'est pas le cas pour les entreprises dont presque tous les indicateurs diminuent.

Lorsqu'on analyse l'éco-efficience des acteurs, on s'aperçoit que l'évolution est positive et ce, pour tous les indicateurs de pollution excepté, à nouveau, celui des gaz à effets de serre. Nous avons également mis en avant cette éco-efficience pour l'ensemble des branches et cela afin de déceler les domaines où des efforts restent à accomplir. C'est grâce à ce genre de modèle que les choix des décideurs seront plus pertinents.

Nous avons terminé cette sous-section en montrant une des nombreuses autres possibilités d'extension qu'offre la tenue de ces comptes environnementaux : l'analyse input-output. Grâce à cette dernière, nous avons par exemple appris que la production de biens destinés à l'exportation est responsable pour plus de la moitié de tous les types de pollution de l'air et de l'eau par les producteurs belges !

Conclusion générale

Nous avons commencé ce travail de fin d'études en nous posant la question de savoir, premièrement, quel était l'effort réel consenti par les acteurs économiques afin de protéger l'environnement et, deuxièmement, quel était l'impact sur l'état de l'environnement de ces dépenses. Notre interrogation a pu, d'une certaine manière, trouver réponse grâce à l'analyse des comptes environnementaux. Nous avons, après avoir effectué un bref historique de la comptabilité nationale, montré au cours du premier chapitre, toute l'importance de tenir des comptes satellites : l'atout qu'offre la tenue de comptes environnementaux est avant tout d'organiser les données environnementales de manière à ce qu'elles puissent être directement raccordées aux données économiques issues de la comptabilité nationale traditionnelle. Cela constitue un outil très important pour les décideurs car il est possible, par exemple, d'identifier les secteurs d'activités pour lesquels il existe des découplages entre croissance économique et émissions polluantes. Les décisions peuvent alors être plus judicieuses, plus précises, car basées sur des informations plus complètes et surtout plus pertinentes dans le contexte actuel. Dans le même ordre d'idée, ces comptes environnementaux offrent la possibilité de mesurer l'impact d'une politique économique sur l'environnement ou l'impact économique d'une politique environnementale.

A côté de cela, notons également qu'il existe bien une volonté de développer ces comptes à l'échelon international. Cette volonté engendrera une plus grande cohérence entre états et de plus, offrira une base de comparaison efficace. Au niveau belge, les travaux menés sont actuellement en phase de démarrage et concernent majoritairement les comptes de Dépenses de protection de l'environnement et les comptes NAMEA Air et Eau. Les premières tâches effectuées sur ces comptes ont pu être réalisées au Bureau fédéral du Plan grâce au co-financement d'Eurostat et de la Commission européenne. La tenue de ces comptes suppose une très bonne collaboration entre l'instance fédérale qui compile les comptes environnementaux et les Régions. Cette même collaboration devra également être efficace entre les Régions.

Nous avons également brièvement montré que la Belgique évoluait dans un contexte juridico-environnemental assez spécifique et que cela influençait dans une certaine mesure les acteurs qui sont responsables des dépenses de protection de l'environnement comme, par exemple, les entreprises, pour qui la réglementation environnementale n'est toujours des plus compréhensibles.

De plus, les compétences environnementales attribuées à différents niveaux ne font rien pour améliorer cette situation déjà complexe.

Nous avons par la suite brossé le paysage de la fiscalité environnementale en Europe, fiscalité qui influence fortement les dépenses de protection de l'environnement. Il en ressort que la pression fiscale environnementale n'est pas très forte. Il n'existe pas encore de réelle réforme environnementale en cette matière excepté dans quelques pays comme le Danemark ou les Pays-Bas. De plus, la proportion des taxes « vertes » dont les recettes sont directement réinjectées dans l'économie dans un but environnemental, par rapport aux autres taxes dites environnementales (énergie, force motrice, etc...), est faible.

Nous avons finalement analysé les comptes environnementaux en Belgique : le compte de dépenses de protection de l'environnement nous a permis de voir que le montant de ces dépenses augmente d'année en année en Belgique tout comme en Europe d'ailleurs. Néanmoins, on a pu s'apercevoir que la part attribuée aux entreprises dans ces dépenses, bien que conséquente, s'effrite par rapport à celles des autres acteurs, principalement les pouvoirs publics. Ce sont principalement les investissements environnementaux des entreprises (composantes importantes de ces dépenses) qui subissent un déclin important et régulier. Nous avons également détaillé certaines branches d'activités afin de visualiser leurs efforts en termes de protection de l'environnement. Ainsi, le secteur de la métallurgie et celui des produits de la cokéfaction, du raffinage et de l'industrie nucléaire forment les deux grands secteurs dont les parts des investissements environnementaux dans les parts totales des investissements de leur branche sont les plus élevés. Il fut ensuite possible de relier ces données à celles provenant des autres types de comptes environnementaux tenus en Belgique : les NAMEA Air et Eau. Nous avons pu identifier quels acteurs étaient responsables de quoi en matière de pollution d'air et d'eau.

Les entreprises sont, comme on aurait pu s'en douter, les principales responsables en matière de pollution de l'air. Néanmoins, en ce qui concerne la pollution de l'eau, les ménages ont également une part importante de responsabilité dans le total des émissions des polluants. Nous avons également évalué l'évolution de ces deux types de pollutions qui a tendance, en général, à s'améliorer en Belgique. Petit bémol toutefois pour les émissions de gaz à effets de serre, pour certains métaux lourds comme l'arsenic et pour l'azote. Le concept d'éco-efficience a été utilisé pour les différents acteurs responsables de la pollution à savoir donc les ménages et les entreprises et cela afin de percevoir dans quelles mesures les investissements ont porté leurs fruits. On remarque que cette dernière évolue positivement pour tous les types de polluant formant les indicateurs exceptées les émissions de gaz à effets de serre. Nous avons achevé ce TFE en donnant un exemple d'extension possible qu'offrent ces comptes environnementaux et cela au travers d'une analyse input-output au niveau belge. Cette dernière analyse révèle par exemple que la production de biens destinés à l'exportation était responsable pour plus de la moitié de tous les types de pollution de l'air et de l'eau par les producteurs belges.

Ces comptes environnementaux fournissent donc une panoplie très utile d'indicateurs environnementaux qui peuvent devenir des indicateurs de développement durable une fois associés à des données économiques. Le système comptable et son cadre formel garantissent de plus une certaine cohérence de ces indicateurs. Les résultats de ces comptes environnementaux pourront influencer la prise de décisions dans des domaines aussi variés que la politique économique, bien entendu, mais également la fiscalité, la politique environnementale, que ce soit au niveau belge ou européen.

Listing des tableaux et graphiques

- Interaction économie - environnement : p. 12
- Mauvaises applications horizontales : p. 30
- Cas de mauvaise application horizontale par Pays Membres : p. 30
- Nombre de nouveaux textes de loi en rapport avec l'environnement : p. 36
- Qualité de la réglementation en matière d'environnement : p. 38
- Dépenses de protection de l'environnement de l'industrie dans l'Union européenne en 1999 : p. 45
- DPE de l'industrie dans l'UE en 1999 par type d'opération : p. 47
- Dépenses de protection de l'environnement de l'industrie en pourcentage de la VAB : p. 49
- Investissement pour la protection de l'environnement de l'industrie, par type : p. 51
- Importance et structure des revenus des taxes environnementales au sein de l'UE-15 : p. 54
- Taxes environnementales payées par l'industrie belge en 2001 : p. 55
- Importance des revenus des taxes environnementales, en % du revenu total des taxes et contributions sociales : p. 56
- Dépenses de protection de l'environnement par acteur : p. 61
- Le poids relatif des dépenses nationales de protection de l'environnement : p. 63
- Part des secteurs institutionnels dans le financement des dnpe (en %) : p. 65
- Distribution de la production d'activités de protection de l'environnement entre les entreprises et les pouvoirs publics (en %) : p. 67
- Part des dépenses courantes environnementales dans l'output total (1999) et part moyenne des investissements environnementaux dans le total des investissements (1997-2000) par branche (en %) : p. 69
- Part des domaines environnementaux dans l'output des activités de protection de l'environnement (en %) : p. 71

- Part des domaines environnementaux dans les investissements de protection de l'environnement (en %) : p. 72
- Types de dépenses environnementales dans quelques secteurs pour l'année 1999 : pp. 73-74
- Evolution de la pollution totale et allocation aux ménages et entreprises (en %) : p. 79
- Evolution de l'éco-efficience des ménages (en %) : p. 81
- Evolution de l'éco-efficience de l'ensemble des branches (en %) : p. 83
- Agriculture, chasse et services annexes : pp. 86-89
- Chimie : pp. 91-94
- Métallurgie : pp. 96-99
- Electricité, gaz, vapeur et eau chaude: pp. 101-104
- Parts dans la demande totale finale de produits domestiques et dans la pollution par des producteurs domestiques (en %) : p. 106

Bibliographie

- de Villers J., Van den Berghe S., Comptes nationaux environnementaux outil d'une politique de développement durable, Le Bureau fédéral du Plan, septembre 2001.
- de Villers J., Vers une application d'un compte de dépenses de protection de l'environnement en Belgique : présentation méthodologique et étude de faisabilité, Le Bureau fédéral du Plan, juin 2000.
- De Vil G., Kegels Ch., Planning Paper 92 : Les charges administratives en Belgique pour l'année 2000 rapport final, Le Bureau fédérale du Plan, janvier 2002.
- European Commission, Fourth Annual Survey on the implementation and enforcement of community environmental law 2002, Belgium, 2003.
- European Commision, Entreprise publications : European competitiveness report 2002, Luxembourg, 2002.
- Eurostat, Statistique en bref, Environnement et énergie, Les dépenses de protection de l'environnement de l'industrie dans l'Union européenne, Thème 8- 14/2002.
- Eurostat, Statistique en bref, Environnement et énergie, Dépenses de protection de l'environnement en Europe, Thème 8- 14/2001.
- Eurostat, Statistique en bref, Environnement et énergie, Dépenses de protection de l'environnement des institutions de l'UE, Thème 8- 3/2000.
- Eurostat, Statistics in focus : environment and energy, Environmental Taxes in the European Union 1980-2001, Theme 8 – 9/2003.
- Eurostat, The European Strategy for Environmental Accounting – Main report of the ESEA Task Force, Eurostat 2003, Luxembourg.
- F.E.B, Au lendemain de Johannesburg : attention accrue envers le développement durable, Bruxelles, 2002.
- Guissart D., Comptabilité environnementale enjeux, situation actuelle et perspectives, TFE-I.G.E.A.T.-U.L.B., Année académique 1995-1996.

- Hecq W., Aspects économiques de l'environnement Fascicule 1 : Introduction à la macro-économie 8ème édition, U.L.B. Presse Universitaire de Bruxelles, 2002.
- Hecq W., Aspects économiques de l'environnement Fascicule 4 : Economie de l'environnement 8ème édition, U.L.B. Presse Universitaire de Bruxelles, 2002.
- Jacquemin A., Tulkens H., Fondements d'économie politique, la Renaissance du Livre, 1970, Bruxelles.
- Joos A., Kegels Ch., Planning Paper 94 : Les charges administratives en Belgique pour l'année 2002, Le Bureau fédérale du Plan, janvier 2004.
- Kestemont B., Les taxes environnementales en Belgique – enquête pilote, INS, septembre 1999, Bruxelles.
- Kestemont B., Statistics Belgium Working Paper : Dépenses environnementales des entreprises en Belgique, INS Stabel, novembre 2002.
- Kestemont, B., Statistics Belgium Working Paper n°7 : Les dépenses courantes de protection de l'environnement par les industrie en Belgique, INS, avril 2002, Bruxelles.
- OECD, oecd Economic Survey Belgium Volume 2003/1-February, OECD, Paris.
- Postiaux JM., Intégration économique de la protection de l'environnement dans la gestion de l'entreprise, Ichech, 2001.
- Rase D., Enquête structurelle 1995, Le Bureau fédéral du Plan, mars 2000, Bruxelles.
- Renaudière Ph., Aspects juridiques de l'environnement 3ème édition (2002-2003), Presse Universitaire de Bruxelles, 2002, Bruxelles.
- Sansoglou Paraskos, Investissements industriels en Environnement, TFE-I.G.E.A.T.- U.L.B., Année académique 1996-1997.
- United Nations, Division for sustainable development, Agenda 21, 1992, New York.
- United Nations, European commission, IMF, Organisation for Economic Co-operation and Development, World Bank, Handbook of National Accounting : Integrated Environmental and Economic Accounting 2003, 2003.

- Vandile G., Van Zeebroeck B., Les comptes environnementaux en Belgique, Le Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, juin 2003.
- Van Vught, Accounting for goods and for bads ; Measuring environmental pressure in a national accounts frame work, Statistics Netherlands, Voorburg, 2004.
- World Ressources Institute, United Nations Environment Programme, World Business Council for Sustainable Development, Tomorrow's Markets, Global Trends and Their Implications for Business, 2002.
- WWF, Living Planet Report 2002, Switzerland, juin 2002.

Périodiques

- Lettre d'information bimensuelle pour la gestion de l'environnement à l'usage des entreprises et institutions -N°19, Environnement et gestion, Comment intégrer les coûts environnementaux dans la comptabilité de votre entreprise ?, Edition Kluwer, octobre 2000, Bruxelles.
- Federal Planning Bureau, Quarterly Newsletter May 2002 : Headlines Belgium Economy, Bruxelles, mai 2002.
- F.E.B, Forward Perspectives pour entreprendre, 2ème année – N°3 – mars 2004.
- F.E.B, Forward Perspectives pour entreprendre, 1ème année – N°5 – juin 2003.

Sources Internet

- www.stabel.fgov.be
- www.europa.eu.int/comm/eurostat
- www.oecd.org
- www.plan.be
- www.virtualcentre.org
- www.planetecologie.org
- www.envirodesk.com
- www.cbs.nl
- www.rivm.nl/milieuennatuurcompendium/nl
- www.wallonie.be/dgrne/legis/accords_de_cooperation/ccpie.htm
- www.unstats.un.org/unsd/environment
- www.environment.fgov.be
- ...

Rapport de stage

I. Introduction

Le choix d'isoler complètement le rapport de stage de mon TFE est volontaire. La mission que j'ai dû accomplir lors de mon stage ne débouche pas sur ce TFE. Néanmoins, certaines recherches réalisées lors de mon stage figurent dans mon TFE sous une forme quelque peu remaniée et plus appropriée à ce genre de travail. Cela ne représente que quelques paragraphes. Il faut donc aborder cette partie indépendamment de l'autre. Le sujet de mon TFE provient d'une interrogation personnelle. Dans le cadre de mon expérience de stage, j'ai eu l'opportunité de lire de nombreux documents, rapports, qui avaient pour but de me familiariser aux relations existantes entre les entreprises et l'environnement. Certains de ces dossiers traitaient des dépenses environnementales, sujet qui m'a directement accroché et qui m'a poussé à rédiger ce TFE .

Je vais néanmoins présenter l'entreprise au sein de laquelle j'ai effectué mon stage. Son rôle et sa structure seront présentés. Une deuxième partie sera consacrée à ma place au sein de cette entreprise. Une description de ma mission sera ensuite détaillée ainsi que mon rôle dans la mission globale de l'entreprise. Enfin, je terminerai ce rapport de stage en mentionnant brièvement les enseignements tirés et les difficultés rencontrées au sein de l'entreprise.

II. La Fédération des Entreprises de Belgique (F.E.B.) : Structure et rôle

La Fédération

Cette partie-ci du rapport de stage s'inspire largement du Guide 2003-2004⁴⁶ de la F.E.B.

La F.E.B. peut être définie comme étant le porte-parole des entreprises en Belgique. Elle constitue la seule organisation interprofessionnelle des employeurs représentant les entreprises des trois Régions de notre pays. Plusieurs fédérations représentant des secteurs de l'industrie et des services sont les membres de la F.E.B. Elle est également le membre belge de l'Unice (organisation faîtière des organisations d'employeurs au niveau européen), de l'OIT (Organisation internationale du travail), du BIAC (le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE) et héberge le secrétariat du Comité belge d'ICC, la Chambre de Commerce Internationale.

Les bureaux de la F.E.B. se situent au cœur de Bruxelles. Son infrastructure permet de fréquentes réunions et autres séminaires, ce qui constitue un point de rencontre des principaux secteurs de l'industrie et des services en Belgique.

Sa fonction principale est donc d'être en quelque sorte le porte-parole officiel des entreprises sur le plan national et international, en particulier européen, et de créer un climat d'entreprise optimal.

De par ce fait, son action recouvre tous les domaines liés à l'activité de l'entreprise. Ses principaux domaines sont dès lors les matières économiques, sociales, fiscales et juridiques. Son action s'articule également sur les thèmes européens et internationaux.

Par ailleurs, la F.E.B. s'investit dans une communication efficace et directe de ses actions et points de vue aux fédérations membres, aux entreprises, aux décideurs politiques, à la presse et à l'opinion publique. La forme juridique sous laquelle la F.E.B. évolue est celui d'une association sans but lucratif.

⁴⁶ F.E.B., Guide 2003 / 2004, publication interne.

Quelques chiffres

La F.E.B. se compose de 33 fédérations professionnelles sectorielles comme membres effectifs. On peut en plus y ajouter des membres adhérents et des membres correspondants. On dénombre, au total, plus de 30.000 entreprises dont la plupart sont des PME (environ 25.000). Si l'on comptabilise le nombre d'emplois que cette représentativité englobe, on approche les 1,5 million de travailleurs. Enfin, la F.E.B. représente les entreprises dans près de 150 organes nationaux, européens et internationaux.

Domaines d'actions variés

Les principales tâches de la F.E.B. se composent de, premièrement, l'étude et l'examen des propositions de loi, textes politiques et autres documents relatifs aux questions économiques, sociales, juridiques touchant l'entreprise. L'approche de la F.E.B. est dite fonctionnelle : afin de stimuler une politique plus favorable aux entreprises, des initiatives pro-actives et des propositions concrètes, de nombreuses interventions auprès des autorités ainsi qu'une communication intense sont mises en place. De ce fait, les dossiers qui sont traités ont souvent un caractère multidisciplinaire. Cela implique donc de fréquentes concertations entre spécialistes.

Voici ci-dessous quelques domaines d'actions importants de la FEB :

- **Dossiers économiques :**
 - Budget, conjoncture, prix, etc. ;
 - Plan d'action PME ;
 - E-Business ;
 - Fiscalité, écotaxes ;
 - Simplification administrative ;
 - Relations économiques extérieures ;
 - Télécommunications et transports ;
 - Mobilité ;
 - Environnement et recherche scientifique ;
 - Libéralisation du marché de l'énergie, etc.
- **Travail et emploi :**
 - Relations collectives ;
 - Négociation sectorielle ;
 - Représentation des travailleurs ;
 - Politique salariale ;
 - Conditions et organisation du travail ;
 - Assurances chômage ;
 - Politique de l'emploi, etc.
- **Sécurité sociale :**
 - Avenir de la sécurité sociale ;
 - Assurance-maladie ;
 - Pensions ;
 - Allocations familiales ;
 - Vacances annuelles ;
 - Accidents du travail ;
 - Maladies professionnelles, etc.

▪ **Dossiers juridiques :**

- Droit des sociétés ;
- Bourse et information financière ;
- Corporate governance ;
- Propriété intellectuelle ;
- Droit de la consommation ;
- Contrats et responsabilité ;
- Règles de concurrence ;
- Compétence universelle.

▪ **Thèmes à orientation européenne et internationale :**

- Représentation auprès de l'Unice ;
- Image de la Belgique à l'étranger ;
- Elargissement de l'Union européenne ;
- Négociation OMC en vue de la libéralisation du commerce mondiale, etc.

Rôle national et international

Au niveau national, la stratégie d'action de la F.E.B. se base sur des études et analyses approfondies et ce, préalablement à la définition de positions communes. Ces prises de positions, ces actions sont communiquées en permanence auprès de l'ensemble des membres mais aussi auprès de l'administration, du monde politique et de l'opinion publique par la voie de ses propres publications. On compte parmi celle-ci l'hebdomadaire Infor et le mensuel Forward. Le F.E.B. communique évidemment également au travers de son site internet, de la presse, de la radio et de la télévision.

On peut dénombrer cinq grands rôles que joue la F.E.B.

- Elle assure la promotion des intérêts des entreprises partout où ceux-ci sont en jeu. Cette promotion s'opère notamment à l'égard du gouvernement, des administrations et des organisations syndicales.
- Elle représente, comme mentionné auparavant, les fédérations professionnelles et leurs entreprises membres auprès de multiples institutions et organes, tels que le Conseil central de l'économie (CCE), le Conseil national du travail (CNT), le Conseil de la consommation,...
- Elle négocie et ce, au niveau interprofessionnel, des accords applicables à toutes les entreprises et à tous les travailleurs du secteur privé sous la forme, par exemple, de conventions collectives au CNT et d'accords interprofessionnels.

- Par ailleurs, dans un souci de cohérence du message patronal, la F.E.B. attache une importance particulière à la collaboration avec les organisations patronales régionales : l'Union wallonne des entreprises (UWE), le Vlaams Economisch Verbond (VEV) et l'Union des Entreprises de Bruxelles (UEB).
- La F.E.B. établit également des contacts avec certaines organisations non gouvernementales (ONG) afin de parvenir à une meilleure compréhension des positions respectives et à une concertation structurelle.

Au niveau européen et international maintenant, la F.E.B. s'engage dans différentes voies afin de faire entendre sa voix au niveau européen et elle prend des initiatives pour donner forme et contenu à l'idée européenne au niveau des entreprises. La F.E.B. est consciente que les relations économiques extérieures sont vitales pour un pays comme la Belgique qui exporte 60% de sa production de biens et de services.

A côté de cela, la F.E.B. est également un membre actif d'un grand nombre d'organisations internationales, où elle défend la position des chefs d'entreprises belges. Un de ses objectifs est également la promotion du commerce extérieur via sa participation active à des organisations nationales spécifiques.

III. Ma place au sein de l'entreprise

Tout d'abord il faut mentionner la composition de l'administration générale : Tony Vandeputte représente l'Administrateur délégué ; le Secrétaire général se nomme Guy Keutgen et Pieter Timmermans est le directeur général. Enfin, Baudouin Velge est le Directeur du Département économique dans lequel j'ai effectué mon stage.

Au sein de la F.E.B, on comptabilise six grands départements : le département économique, social, juridique, européen et international, communication et administratif. En tant que stagiaire, je me trouvais au sein du département Economique. Celui-ci se trouve subdivisé en plusieurs services à savoir, le service analyse et politique économique, le service fiscalité, le service télécommunications et transports, le service des petites et moyennes entreprises et enfin le service énergie, environnement et recherche scientifique. C'est dans ce dernier service que j'ai été introduit. Il se compose d'à peine trois personnes à savoir, Birgit Fremault et Olivier Van Der Maren, tous deux Conseillers Adjoints ainsi que Wendy Baert, leur secrétaire.

Ce service est responsable des dossiers en rapport avec l'environnement mais également avec l'énergie et la recherche. On peut citer leurs principaux sujets de préoccupation comme suit : la Plate-forme européenne et internationale de l'environnement (air, eau, déchets, produits chimiques) – Changements climatiques – Normes ISO de gestion de l'environnement – Libéralisation des marchés de l'énergie – Programmes européens de recherches et de développement – Energie nucléaire – Développement durable – Politique fédérale de l'environnement (éco-taxes, normes de produit, ecolabel) – Prix de l'environnement – Emballages – Politique intégrée de produits – ONG. On peut également noter, à titre d'information, que Isabelle Chaput (ancienne élève du DES en Gestion de l'environnement) occupait encore l'année dernière la fonction de conseiller au sein de ce service. Elle travaille désormais au sein de la Fedichem (Fédération des entreprises chimiques belges).

IV. Ma Mission

Ma tâche s'inscrit dans un des grands rôles de la F.E.B à savoir celui de la communication vers l'extérieur. En effet, j'ai dû créer un outil de communication (une brochure) destiné aussi bien aux autorités qu'aux médias et donc au grand public.

Le message qu'a voulu véhiculer la F.E.B. est le suivant : il s'agit de démontrer que les entreprises, petites ou grandes, investissent dans les domaines environnementaux et sont conscientes des enjeux environnementaux. De plus certains de ces investissements sont réalisés d'une manière pro-active c'est à dire sans être sous la contrainte ou la menace d'une loi ou autre directive à laquelle il faudrait se plier. Cela répond à une volonté qu'a la FEB de disposer de ce genre d'outil car les entreprises sont encore très mal perçues par les médias et les citoyens. Le but est donc de tenter d'inverser cette tendance car, selon la FEB les entreprises font partie du problème environnemental mais en sont également la solution. Cette brochure veut également montrer que la plupart des entreprises recherchent une relation du type « Win-Win » avec l'environnement : gain économique, par exemple en rationalisant l'utilisation d'énergie, mais également gain pour l'environnement.

Dans cette brochure, j'ai commencé par une «étude» des relations entreprises,-environnement, pour ensuite détailler quelques entreprises qui ont fortement investi dans un souci de protéger l'environnement et cela sous forme d'un case-studies.

La finalité de cette brochure est donc d'une part de redorer le blason des industriels et ce, auprès du grand public et d'autre part, d'insister sur le fait que les entreprises belges n'évoluent pas dans un contexte propice aux investissements et autres démarches en faveur de la protection de l'environnement mais que malgré ce fait elles investissent pro-activement. Ce message s'adresse quant à lui plutôt aux autorités. En effet, il a fallu démontrer que la Belgique souffrait grandement de sa complexité législative environnementale.

Le message fut donc de dire d'une part qu'une simplification et qu'une harmonisation s'imposaient en matière de législation environnementale et que d'autre part, il faudrait encourager toujours plus cette pro-activité et ce, grâce à la recherche et au développement.

La brochure réalisée se voulait compréhensible par tous et fut donc rédigée dans un souci de clarté et de vulgarisation. Comme mentionné lors de l'introduction, certaines parties de cette brochure, à savoir celle traitant des compétences environnementales en Belgique et celle ayant trait à la complexité de la législation et du suivi de cette dernière par les entreprises, figurent également dans mon TFE. Cependant, dans mon travail destiné à l'ULB, le ton est plus critique et l'analyse est beaucoup plus fournie et plus poussée.

La brochure sera mise à disposition du public et des autorités dans quelques mois seulement. La FEB dispose d'un département spécialisé dans la création matérielle de brochures ou autres documents à finalité communicative. Ce département se charge de la relecture, de la mise en page, de la traduction, des illustrations, etc... Tous cela prend énormément de temps et explique pourquoi cette brochure n'a pas vu le jour durant la période effective de mon stage. D'autant plus que la partie comportant les cases-studies ne fut pas complètement achevée. Le manque de temps dû à la date, légèrement tardive, de démarrage de cette partie explique cela. Les case-studies se trouvent dès lors sous leur forme «brute».

V. Mon rôle dans la mission de la F.E.B.

Comme décrit précédemment, ma tâche s'inscrit dans une finalité de communication, cette dernière occupant une place stratégique dans les activités de l'entreprise. D'une manière plus large, on pourrait dire que mon rôle fut, par l'intermédiaire de cette brochure, d'informer une série d'acteurs, politiques ou non. La mission de la F.E.B. étant d'instaurer un climat le plus favorable possible pour le développement des activités de leurs membres, on placera mon rôle dans celui très global de tenter d'améliorer le bien-être des entreprises belges.

VI. Enseignements et difficultés

Ayant déjà plusieurs expériences de stage, je pense avoir pris rapidement ma place au sein du département. Bien que l'encadrement fut assez sommaire surtout au début du stage, j'ai pu travailler de façon indépendante. Cela fut possible car les entretiens avec mon maître de stage étaient très clairs et les objectifs bien fixés. De plus, énormément d'informations étaient à ma disposition sous forme de dossiers, rapports, livres, etc. et ce fut à moi de la trier et d'en sortir ce qui pouvait être intéressant pour la finalité de mon étude. La fin de ma mission a vu les contacts se multiplier et plusieurs réunions servirent en quelque sorte de feedback. On y parlait de l'état d'avancement, de la structure de la brochure, des informations à rajouter, à compléter ou au contraire à éliminer, etc.

La plus grande difficulté fut de cerner toute l'information disponible. En effet, de nombreuses sources se contredisaient ou bien étaient incomparables et ce, parfois pour de simples raisons de divergences temporelles. Beaucoup de données étaient quelque peu dépassées et les actualiser ne fut pas toujours facile. De plus, certains textes ou articles étaient publiés en néerlandais ce qui nécessitait plus de temps. Une autre difficulté fut rencontrée lors de la réalisation de la partie relative au case-studies. En effet, j'ai dû prendre contact avec les responsables environnementaux de plusieurs entreprises actives dans le domaine de l'environnement. Je disposais d'une liste de personnes de contact connues de la FEB. Au total, il m'aura fallu plus d'une semaine avant d'avoir pu mettre la main sur tous ceux que je désirais rencontrer !

Une autre difficulté était alors de convaincre ces personnes de m'accorder du temps et ce, afin de répondre à certaines questions qui demandaient quelques recherches de leur part. Ensuite, un rendez-vous était fixé afin de me restituer le résultat de leurs propres recherches. Cette expérience m'a amené à rencontrer entre autres, le responsable environnement et sécurité de Solvay, site de Jemeppe-sur-Sambre, celui de Sidmar à Gand, celui de Vandemoortele à Izegem etc... Ces entrevues dans ce contexte industriel furent enrichissantes et illustrèrent à merveille certains cours dispensés dans le DES.

Les expériences que j'en retire proviennent principalement du statut de l'entreprise elle-même. Travailler dans une telle entreprise qui exerce du lobby est fort intéressant et cela d'autant plus pour un étudiant du DES en Gestion de l'Environnement. J'ai ainsi appris à sélectionner l'information afin de ne diffuser que celle qui est intéressante pour la F.E.B. et qui va bien entendu dans le même sens que ce qu'elle désire démontrer. On peut donc par exemple « faire dire » aux chiffres ce que l'on veut qu'ils montrent. Il ne s'agit pas de transformer ces derniers mais bien de ne prendre en compte que ceux qui vont dans un sens tout en négligeant parfois les nuances ou autres données qui iraient freiner ou contredire les conclusions auxquelles on a abouti. Ceci afin d'avoir un impact plus important mais également dans un souci de simplification, de vulgarisation.

Je terminerai ce rapport de stage en mentionnant une expérience inédite pour moi. Le premier avril de cette année, l'Administrateur délégué Tony Vandeputte tenait une conférence de presse relative au mémorandum publié préalablement aux élections régionales. Il proposa, parmi ses nombreux slides, un graphique illustrant le nombre sans cesse croissant de publications juridiques relatives à l'environnement. Ce graphique qui se base sur des calculs (d'apothicaire) fut créé par moi-même en début de stage et est d'ailleurs repris dans la brochure et mon TFE. Le vendredi 2 avril, on pouvait voir ce graphique dans de nombreux quotidiens belges⁴⁷.

⁴⁷ Voir Annexes N°5 pour quelques exemples d'articles.

C'est la première fois dans ma « jeune carrière » que l'on publie à si grande échelle un document que j'ai produit et cela procure une certaine satisfaction même si ce graphique, avouons-le, n'est pas des plus élaborés.

Cela démontre bien que le public est sensible aux informations « chocs » et qu'un graphique lisible et simplifié est souvent plus parlant et marque plus profondément les esprits qu'un long discours...

Annexes

Annexes N°1 : Enquête structurelle des entreprises ; exemple de questions.

Annexes N°2 : Dépenses courantes pour la protection de l'environnement dans les industries.

Annexes N°3 : Répartition par domaine de dépenses courantes pour la protection de l'environnement dans les industries.

Annexes N°4 : Classification NACE et dépenses pour la protection de l'environnement et autres caractéristiques des industries.

Annexes N°5 : Extrait de la revue de presse de la F.E.B.